

Haute École

« ICHEC – ECAM – ISFSC »

ICHEC

BRUSSELS MANAGEMENT SCHOOL

Enseignement supérieur de type long de niveau universitaire

Boundary Object et Double matérialité : une analyse qualitative des outils de reporting et leur appropriation

Mémoire présenté par :

Charlène BUNTU

Pour l'obtention du diplôme de :

Master en gestion de l'entreprise

Année académique 2024-2025

Promotrice :

Christel DUMAS

Boulevard Brand Whitlock 6 – 1150 Bruxelles

La rédaction de ce mémoire n'aurait pas été possible sans l'aide de plusieurs personnes à qui j'aimerais témoigner ma reconnaissance.

Tout d'abord, le **Saint-Esprit**, qui m'a été d'un soutien indéniable. Avec lui, j'ai pu accomplir chaque étape de ce travail et surmonter chaque obstacle.

Ensuite, ma reconnaissance revient à **Madame Christel Dumas** pour son accompagnement précieux. Ses conseils, astuces et encouragements n'ont cessé de me redonner la motivation nécessaire à la finalisation de ce travail. Elle fut disponible et attentive à chacun de mes besoins tout au long de la rédaction.

J'aimerais également remercier **mes parents**, la personne que je suis aujourd'hui n'est que le fruit de leur travail et de leurs sacrifices. Les valeurs qu'ils m'ont inculquées et leur amour inconditionnel envers moi ont été une source constante de motivation, de force et d'inspiration pour réussir à ce travail.

Merci à **mes sœurs et mon oncle** pour leur présence et leur soutien durant l'accomplissement de ce mémoire.

Je tiens aussi à remercier le personnel dévoué de l'ICHEC, qui m'a permis d'avoir un parcours d'apprentissage pédagogique et challengeant tout au long de mes études.

Je soussignée, BUNTU, Charlène, 2024-2025, déclare par la présente que le travail ci-joint respecte les règles de référencement des sources reprises dans le règlement des études signé lors de mon inscription à l'ICHEC (respect de la norme APA concernant le référencement dans le texte, la bibliographie, etc.) ; que ce travail est l'aboutissement d'une démarche entièrement personnelle ; qu'il ne contient pas de contenus produits par une intelligence artificielle sans y faire explicitement référence.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des documents précités et que le travail présenté est original et exempt de tout emprunt à un tiers non-cité correctement.

18/05/25



Je soussigné(e), BUNTU CHARLENE 170417 (nom + numéro de matricule), déclare sur l'honneur les éléments suivants concernant l'utilisation des intelligences artificielles (IA) dans mon travail / mémoire :

Type d'assistance		Case à cocher
Aucune assistance	J'ai rédigé l'intégralité de mon travail sans avoir eu recours à un outil d'IA générative.	
Assistance avant la rédaction	J'ai utilisé l'IA comme un outil (ou moteur) de recherche afin d'explorer une thématique et de repérer des sources et contenus pertinents.	X
Assistance à l'élaboration d'un texte	J'ai créé un contenu que j'ai ensuite soumis à une IA, qui m'a aidé à formuler et à développer mon texte en me fournissant des suggestions.	X
	J'ai généré du contenu à l'aide d'une IA, que j'ai ensuite retravaillé et intégré à mon travail.	
	Certaines parties ou passages de mon travail/mémoire ont été entièrement générés par une IA, sans contribution originale de ma part.	
Assistance pour la révision du texte	J'ai utilisé un outil d'IA générative pour corriger l'orthographe, la grammaire et la syntaxe de mon texte.	X
	J'ai utilisé l'IA pour reformuler ou réécrire des parties de mon texte.	X
Assistance à la traduction	J'ai utilisé l'IA à des fins de traduction pour un texte que je n'ai pas inclus dans mon travail.	
	J'ai également sollicité l'IA pour traduire un texte que j'ai intégré dans mon mémoire.	
Assistance à la réalisation de visuels	J'ai utilisé une IA afin d'élaborer des visuel, graphiques ou images.	
Autres usages		

Je m'engage à respecter ces déclarations et à fournir toute information supplémentaire requise concernant l'utilisation des IA dans mon travail / mémoire, à savoir :

J'ai mis en annexe les questions posées à l'IA et je suis en mesure de restituer les questions posées et les réponses obtenues de l'IA. Je peux également expliquer quel le type d'assistance j'ai utilisé et dans quel but.

Fait à AALST (ville), le 18/05/25 (date)


Signature :  [Prénom Nom de l'étudiant(e) et matricule]

Table des matières

Préambule.....	12
Introduction	14
Partie I - Présentation, définition et littérature	20
Introduction	20
Le reporting non-financier	21
La portée de la RSE et du reporting de durabilité	21
La directive CSRD	23
Les critères ESG	28
Le concept de la matérialité	30
Définition, évolution et contexte	30
Cadre réglementaire	34
Les limites des normes d’audit sur la matérialité	36
Matérialité : outil central malgré son caractère vague.....	38
Le concept de double matérialité.....	39
La matérialité dans le reporting de durabilité	39
Révéler les failles de la matérialité	39
Double dimension de la matérialité.....	40
Cadre réglementaire.....	41
Le rôle des auditeurs externes dans le reporting ESG	43
Audit financier et critères ESG	45
Partie II – Émergence d’une problématique.....	49
Revue de la littérature	49
Introduction : l’évolution dynamique des objets-frontière.....	49
Boundary Object de Susan Leigh Star et James R. Griesemer (1989)	50
Le problème de la représentation commune dans des mondes sociaux divers et interconnectés	50
Émergence d’une problématique	53
Méthodologie et récoltes de données.....	55
Introduction à la méthodologie	55
Type de recherche et approche méthodologique	56

Méthode de collecte de données	56
Limites de l'étude	58
Partie III — Résultats obtenus et analyse	60
La double matérialité comme nouvelle pratique de reporting.....	60
Appropriation concrète de la double matérialité : trois cas d'outils	62
La matrice de double matérialité	62
Le scoring des enjeux ESG.....	63
Les seuils de matérialité et l'usage des référentiels.....	65
Le rôle des objets-frontières dans l'appropriation de la double matérialité	67
Identifier les enjeux communs.....	67
Harmoniser les pratiques.....	68
Donner de la flexibilité	69
Stimuler la transformation	70
Conclusion.....	71
Conclusion générale	72
Conclusion de la recherche.....	72
Limites de l'étude	75
Discussions et perspectives	76
Conclusion personnelle	77
Bibliographie	78
Annexes	Erreur ! Signet non défini.
Guide d'entretien.....	Erreur ! Signet non défini.
Retranscription des entretiens.....	Erreur ! Signet non défini.
Coding des entretiens	Erreur ! Signet non défini.
Rapports de durabilité.....	Erreur ! Signet non défini.
DFDS.....	Erreur ! Signet non défini.
Air France – KLM	Erreur ! Signet non défini.
Ahold Delhaize	Erreur ! Signet non défini.

Table des Figures

Figure 1 : Regulations addressing the transparency of European companies	25
Figure 2 : Definitions of materiality by academicians and accounting bodies.....	31
Figure 3 : Processus d'identification des sujets matériels	32
Figure 4 : Deux perspectives complémentaires dans l'évaluation des enjeux ESG	41
Figure 5 : Double materiality Roadmap	46
Figure 6 : Modélisation d'un Boundary Object	51

Préambule

Au début de mes études, la comptabilité et l'audit sont devenus pour moi des centres d'intérêt. Dès le départ, ce domaine semblait très technique et quantifiable. Progressivement, cette discipline s'est révélée cruciale pour le bon fonctionnement d'une organisation. Les cours d'audit et d'analyse financière ont approfondi ma connaissance en soulignant l'importance de l'auditeur afin de promouvoir ; la confiance, la transparence et d'assurer la conformité et de prendre des décisions.

Mon intérêt s'est élargi lors de mon stage chez Deloitte de février à mai 2024. Cette expérience pratique a révélé que les auditeurs assumaient des responsabilités de plus en plus essentielles, qui devenaient de plus en plus complexes à mesure que l'information augmentait, que l'éthique augmentait et que les réglementations évoluaient. Au cours de cette période, j'ai également commencé à m'intéresser particulièrement aux domaines émergents de l'information ; l'information non-financière continue de prendre de l'importance aujourd'hui.

L'intégration de la directive CSRD avec l'exigence de reporting, la double matérialité change beaucoup de choses. Aujourd'hui, l'évaluation d'une entreprise ne repose plus uniquement sur la performance financière. Les considérations relatives à son impact sur la société et l'environnement se sont également développées. Ce changement soulève de nombreuses questions : Comment les auditeurs peuvent-ils apporter une valeur ajoutée à ce nouveau cadre de données ? Quels sont les outils qui peuvent traduire, coordonner ou harmoniser les différentes perspectives des différents secteurs professionnels ?

Cette recherche vise à encourager la réflexion sur les interprétations et sur les appropriations de ces transformations par les différentes parties prenantes. Ce travail cherche à analyser les tensions, les risques et les opportunités qui découlent de l'application de la double matérialité dans l'audit et la gouvernance d'entreprise durable, plutôt que de se contenter d'une vue d'ensemble.

Introduction

Un article de *Trends Tendances* cite : « *La stratégie non-financière doit faire partie de l'ADN de l'entreprise* » (Biebel, 2024). Voici les mots de Vanessa Biebel, COO et manager du centre de compétence Durabilité & Économie circulaire de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB). L'intérêt pour cet article est suscité par deux publications destinées à sensibiliser les entreprises à l'importance du reporting ESG. La COO estime que l'enjeu est majeur.

La transparence est l'un des facteurs principaux de ce changement. Les parties prenantes, les investisseurs, les clients et les régulateurs demandent une plus ample transparence sur les activités de l'entreprise.

La question de la durabilité a gagné en pertinence au fil des ans. Aujourd'hui, il y a une prise de conscience accrue sur les questions environnementales. Il est scientifiquement prouvé que les activités humaines peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement et la biodiversité. En effet, diverses recherches, notamment les rapports récents du GIEC (2023), attestent de l'impact substantiel des activités humaines sur l'environnement et la biodiversité, entraînant des changements irréversibles dans certains écosystèmes (GIEC, 2023; ; Ministère de la Transition Écologique, s. d.; Réseau Action Climat, 2023)

De plus, de nombreuses organisations nationales et internationales ont pris les mesures nécessaires afin de sensibiliser les consciences aux pratiques durables dans le but de limiter le réchauffement climatique. En outre, les entreprises intègrent la durabilité dans leur stratégie de responsabilité sociale en reconnaissant l'impact de leurs actions sur la société.

À titre d'exemple, les Objectifs de Développement Durable (ODD), établis par l'ONU, incluent la lutte contre le changement climatique (ODD 13) et la production d'une consommation et d'une production responsable (ODD 12), impliquant ainsi les autorités gouvernementales, les entreprises et la société civile (Nations Unies, 2015). En parallèle, un nombre croissant d'entreprises intègrent la durabilité dans leur stratégie de responsabilité sociale en reconnaissant l'impact de leurs actions sur la société et l'environnement (European Commission, 2023; World Economic Forum, 2020) Cette intégration se manifeste par l'adoption des normes ESG, de politiques de neutralité carbone et de rapports extra-financiers conformes aux nouvelles réglementations européennes.

Selon KPMG (2024), 82% des grandes entreprises à l'échelle mondiale intègrent désormais des informations sur la durabilité dans le rapport annuel. En outre, selon KPMG (2023), 95% de ces entreprises divulguent publiquement leurs objectifs de réduction des émissions de carbone.

Ce nouvel aspect offre également des bénéfices pour la gestion stratégique de l'entreprise. En intégrant des facteurs durables, les entreprises peuvent prévoir et réduire les risques associés au changement climatique. Selon le rapport du NGFS (2020), ces risques peuvent être classés principalement en trois catégories :

- Les risques physiques ; ces risques sont associés aux conséquences directes du changement climatique, notamment aux phénomènes météorologiques ou aux modifications graduelles du climat.
- Les risques de transition ; ces risques découlent de la transition vers une économie à faible émission de carbone. Cela implique des changements politiques, de technologies ou des préférences du marché.

Pour le risque de réputation, bien qu'il ne soit pas considéré comme une troisième catégorie, il est fréquemment discuté dans le contexte des risques climatiques. Par exemple, la Banque centrale européenne (2020) souligne que les risques climatiques, qu'ils soient physiques ou de transition, peuvent également entraîner des pertes de réputation ou des recours juridiques.

Par ailleurs, en intégrant le reporting non-financier, les entreprises peuvent identifier des nouvelles opportunités sur le marché. Par conséquent, cette nouvelle approche peut aider les entreprises à se démarquer de la concurrence et à répondre aux attentes croissantes des consommateurs en matière de durabilité.

Cependant, cette transformation s'inscrit dans un contexte géopolitique et stratégique en évolution, comme en témoigne le retrait récent de plusieurs investisseurs socialement responsables américains de l'initiative Climate Action 100+, en raison de désaccords concernant les approches climatiques (Responsible Investor, 2025). Ceci met en lumière les tensions actuelles entourant l'engagement climatique et met en évidence l'importance de la cohérence stratégique dans le domaine de la durabilité, qui est désormais surveillée par les investisseurs et l'opinion publique.

Bien que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance suscitent un intérêt croissant dans le domaine politique et économique, cet engouement doit être nuancé. Les lettres ESG restent pour certaines entreprises méconnues. D'après *Le Soir*, de nombreuses PME en Belgique ne sont pas assez familiarisées avec ce nouveau lexique (2024). D'après Isabelle Baret, spécialiste du management des équipes, « il reste un travail important d'information et de sensibilisation à accomplir ».

Historiquement, l'objectif principal des entreprises était de maximiser les bénéfices. Cette vision a été popularisée par Milton Friedman dans son article de renom de 1970 dans lequel il soutenait que « la responsabilité sociale de l'entreprise est d'accroître ses profits »

(Friedman, 1970). Dans ce contexte, les entreprises sont tenues d'établir des rapports financiers afin de se conformer aux régulations et normes comptables nationales ou internationales telles que les IFRS (International Financial Reporting Standards) ou les GAAP (Generally Accepted Accounting Principles). Ces rapports étaient, et le sont toujours encore, la méthode utilisée pour attirer les investisseurs, la prise de décision ou la gestion de risque. Dorénavant, l'objectif est différent. D'autres facteurs entrent en compte et l'aspect non-financier est devenu crucial pour garantir la durabilité de l'organisation, surtout à l'heure de la transition écologique et des exigences sociales de plus en plus pressantes.

En effet, en 2019, le Business Roundtable – une association regroupant les PDG des plus grandes entreprises américaines – a publié cette déclaration : « *Les entreprises partagent une responsabilité fondamentale envers toutes les parties prenantes – clients, employés, fournisseurs, communautés et actionnaires* » (Business Roundtable, 2019). Cette déclaration révèle un changement de paradigme : l'entreprise ne se limite pas uniquement à la création de valeur, mais s'engage également à contribuer au bien commun et à la durabilité.

Dès lors, la transition énergétique apparaît comme nécessaire et cela traversera les entreprises. En effet, la transition énergétique est dictée, en Union européenne, par la loi européenne sur le climat qui « fixe un objectif climatique contraignant de l'UE consistant à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre (émissions après déduction des absorptions) d'au moins 55 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990 » (Conseil de l'Union européenne, 2022).

Cet objectif contraignant de réduction nette des émissions de gaz à effet s'inscrit dans une stratégie à long terme pour que l'Union européenne soit le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050, via le Pacte vert pour l'Europe (Conseil de l'Union européenne, 2024).

L'Union européenne a mis en place un programme réglementaire ambitieux pour structurer l'architecture de la finance durable. Il s'agit de la taxonomie de l'Union européenne, un système de classification des activités économiques qui favorise la transition vers une économie durable (Le développement durable en Wallonie, 2023). Ce programme réglementaire ambitieux repose sur trois piliers : la transparence, la réglementation et le soutien financier.

Par le biais de la taxonomie, comme nous l'avons évoquée précédemment, un cadre réglementaire a été élaboré pour guider l'action climatique. Il s'agit de la base pour développer la finance durable.

De plus, des mécanismes ont été mis en place pour contribuer à augmenter le niveau d'information sur les marchés et ainsi favoriser l'évaluation correcte et l'internalisation des risques climatiques dans le système de tarification et de prise de décision.

Il est question de la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) no 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (SPF Économie, 2024). Cette directive, plus familièrement appelée CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), est encore en attente de transposition dans la législation belge. Toutefois, elle introduit déjà beaucoup d'exigences beaucoup plus détaillées en matière de reporting non-financier.

Ce qui est fondamental dans ce nouveau cadre, c'est que la CSRD oblige dès maintenant les entreprises à rendre des comptes en appliquant le principe de double matérialité. Autrement dit, elles doivent considérer l'impact des enjeux environnementaux et sociaux sur leur performance financière (matérialité financière) et l'incidence de leurs opérations sur l'environnement et la société (matérialité d'impact).

C'est pourquoi il semble évident de consacrer ce mémoire au concept de double matérialité. D'abord, la présence d'un cadre réglementaire en perpétuelle évolution. En effet, avec l'entrée en vigueur de la CSRD, les entreprises vont devoir adapter leurs pratiques afin de répondre aux exigences en matière de reporting de durabilité.

Ceci représente un défi majeur, tant au niveau de l'analyse et de la collecte de données qu'au niveau de leur intégration dans leur stratégie globale.

D'autre part, il y a une demande croissante de transparence autant pour les investisseurs que pour les parties prenantes. Enfin, la mise en œuvre de la double matérialité soulève des questions.

Tout d'abord, d'un point de vue méthodologique, il peut être difficile de faire la distinction entre la matérialité financière et la matérialité d'impact. Ce défaut peut engendrer des divergences d'interprétations selon les secteurs ou le profil des entreprises. Ensuite, la collecte de données représente un défi considérable. Les informations non-financières sont souvent dispersées, hétérogènes ou inaccessibles. Notamment lorsqu'il s'agit de filiales à l'international (KPMG, 2024).

Cette absence de fiabilité affecte la qualité du reporting. En matière d'évaluation des impacts extra-financiers, les entreprises se heurtent à la difficulté de quantifier des effets qui ne sont ni directement monétisables ni toujours mesurables. C'est le cas des atteintes à la biodiversité ou encore les effets indirects liés aux émissions de scope 3.

Cependant, même avec l'émergence de cadres communs tels que les normes européennes de reporting en matière de durabilité (ESRS), la mise en œuvre de ces normes manque de recul et la diversité des normes internationales utilisées (par exemple : GRI, SASB, ISSB) rend la standardisation des pratiques difficile et nuit à la comparabilité des rapports (Deloitte, 2024; EFRAG, 2023)

Ces éléments mettent en évidence que l'adoption de la matérialité double implique une transformation profonde des systèmes d'informations et des processus de gouvernance, et que son incorporation demeure largement expérimentale dans de nombreuses situations.

Ce mémoire a donc pour but de contribuer à une meilleure compréhension approfondie de la double matérialité. Il explorera les fondements théoriques de la matérialité et les enjeux pratiques associés à sa mise en œuvre, en particulier dans les entreprises confrontées à des exigences de reporting sur la durabilité de plus en plus complexes.

En outre, cette approche descriptive, ce travail vise à interroger un problème central. Celui-ci est de savoir comment des intervenants provenant de domaines professionnels variés tels que la finance, la RSE, l'audit parviennent à coopérer sur un concept aussi transversal et encore ambigu que la double matérialité.

C'est à ce niveau que la notion de *boundary object* (Star & Griesemer, 1989) devient pertinente : ces objets (tels que des rapports, des tableaux de bord, des indicateurs...) peuvent jouer un rôle clé de médiation entre logiques divergentes.

Ce mémoire vise à analyser et à éclairer cette transition pour répondre à ces nouvelles exigences, tout en contribuant à un débat essentiel sur l'avenir du reporting non-financier.

Bonne lecture !

Partie I - Présentation, définition et littérature

Introduction

Le développement de la finance durable et des exigences de transparence environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) ont transformé de manière considérable la façon dont les entreprises communiquent.

Devant les lacunes du système de communication financière classique, les régulateurs européens ont progressivement introduit des obligations de publication extra-financière.

La directive CSRD représente un changement significatif en consacrant le principe de double matérialité.

Cette section présente une analyse organisée des bases théoriques et réglementaires du reporting non-financier, de la notion de matérialité et de son évolution vers la double matérialité.

Elle souligne les tensions conceptuelles et pratiques associées à ce nouveau cadre, ainsi que l'importance croissante accordée aux auditeurs et aux outils d'évaluation ESG.

En démontrant que la complexité de la matérialité double et son caractère ambitieux mais difficile à mettre en œuvre de manière cohérente, cette revue prépare le terrain pour l'analyse empirique qui suivra.

Ceci permettra de poser les bases nécessaires à la compréhension des outils, des tensions dynamiques d'appropriation examinées dans la suite du mémoire.

Outre son aspect technique et normatif, la double matérialité peut être considérée comme un défi systémique mettant en lumière les conflits entre diverses logiques organisationnelles, temporelles et culturelles.

Selon Morrison (2024), il est essentiel de considérer que la transition durable ne peut pas être comprise à travers une pensée linéaire. Il faut adopter une approche qui repose sur des systèmes complexes.

Il faut donc intégrer des interactions multiples entre acteurs, enjeux et temporalités.

Dans ce contexte, la matérialité dépasse la simple identification d'informations pour les entreprises ainsi que pour les parties prenantes : elle devient un outil de gestion des interdépendances et de pilotage stratégique.

Aprile, Alexander et Doni (2023) soutiennent l'idée de l'importance de la théorie générale des systèmes pour renforcer l'efficacité du reporting intégré. Leur analyse met en évidence que les entreprises opèrent dans des environnements changeants, où les frontières entre performance financière et durabilité sont floues et sujettes à évolution.

Cette vision est confirmée par d'autres recherches empiriques telles que celle de Jämberg, Maltais et Moberg (2023), qui démontrent que l'approche systémique dans le cadre de l'évaluation des performances financières permet une meilleure intégration des objectifs financiers, environnementaux et sociaux.

Appliquée au contexte de la CSRD, cette approche invite à considérer la double matérialité, non comme une norme immuable, mais comme une pratique évolutive façonnée par les interactions au sein des organisations.

Dès lors, l'analyse de l'appropriation de la double matérialité par les entreprises ne peut se limiter à une lecture standard. Celle-ci requiert des outils, des pratiques et des médiations concrètes. Ceux-ci facilitent la réalisation de cette réalité.

Le reporting non-financier

La portée de la RSE et du reporting de durabilité

L'étude menée par Christensen, Hail et Leuz (2021) concernant les définitions des mots Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et durabilité indique qu'ils ont des significations similaires et qu'ils sont fréquemment utilisés en conjonction.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) se définit comme étant « les activités et les politiques d'une entreprise mises en place pour évaluer, gérer et superviser ses responsabilités et son impact sur la société et son environnement » (Christensen et al., 2021). La RSE a également pour objectif d'améliorer le bien-être social et de promouvoir la pérennité des opérations de l'entreprise.

Elle peut pleinement être alignée avec les intérêts des actionnaires, et même accroître la valeur de l'entreprise, notamment en renforçant la confiance et le capital social (Lins, Servaes,

& Tamayo, 2017). Pourtant, il est important de souligner que la valeur de l'entreprise ne se suffit pas uniquement à la maximisation des intérêts des actionnaires (Hart et Zingales, 2017).

Ils peuvent tout autant exprimer des préférences non pécuniaires et se soucier des impacts négatifs d'une entreprise sur la société ou l'environnement, même lorsque ces conséquences n'ont pas d'impacts financiers directs, comme c'est le cas pour les externalités telles que les émissions de CO2 (Christensen et al., 2021).

La RSE se caractérise par la volonté de l'entreprise de poursuivre un objectif plus large que la pure maximisation de sa valeur de marché, en cherchant à répondre aux attentes et besoins d'un éventail plus large de parties prenantes ou de la société dans son ensemble (Christensen et al., 2021)

Le reporting RSE englobe toutes les pratiques de communication des actions, des risques et des politiques associés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Il vise à informer sur les responsabilités de l'entreprise envers la société, allant au-delà des seules obligations financières (Christensen et al., 2021)

Historiquement, ces rapports ont été établis de manière volontaire, souvent considérés comme des mécanismes de légitimation externe, pour consolider la confiance des parties prenantes ou de générer une valeur sociale (Lins, Servaes, & Tamayo, 2017 ; McWilliams & Siegel, 2001).

Cependant, la portée de ce reporting varie considérablement selon les entreprises et les référentiels mobilisés. Selon Christensen, et al. (2021), on peut distinguer deux approches principales :

- Une approche étroite

Elle est focalisée sur la matérialité financière, selon laquelle seules les informations susceptibles d'influencer la décision d'un investisseur doivent être divulguées. Cette logique reste dominante dans de nombreuses normes actuelles (ex : SASB), et elle renforce la corrélation entre durabilité et performance économique.

- Une approche élargie

Elle inclut les effets que l'entreprise a sur l'environnement, sans se limiter à leurs retombées financières directes. Cette perspective permet d'harmoniser la communication sur la responsabilité sociétale des entreprises avec les principes de double matérialité, récemment renforcée par la CSRD.

La coexistence de paradigmes produit une ambivalence dans les pratiques de reporting. Certaines entreprises se concentrent étroitement sur les investisseurs, tandis que d'autres élargissent le périmètre à un public plus large, intégrant des enjeux non-financiers parfois difficilement mesurables (Hart & Zingales, 2017 ; Grewal, Riedl, & Serafeim, 2020).

Cette diversité pose des défis en termes d'appropriation, particulièrement pour la concrétisation opérationnelle des principes de la double matérialité.

La directive CSRD

Le 21 avril 2021, la Commission européenne a rendu public un projet de directive européenne sur le reporting de durabilité, nommé la Directive sur le Reporting de Durabilité des Entreprises (CSRD).

L'objectif de cette directive proposée est de substituer les exigences de communication instaurées dans le droit comptable européen par la directive sur le Reporting Non-financier (NFRD - 2014/95/UE) en 2014 (Baumüller & Grbenic, 2021).

Selon Baumüller et Grbenic (2021), cette première directive visait à améliorer la transparence des dimensions durables des opérations commerciales et est rapidement devenue un pilier essentiel des initiatives ambitieuses en matière de finance durable (Commission européenne, 2018) et du Green New Deal (Commission européenne, 2019).

Pourtant, il est apparu rapidement que les dispositions de la NFRD sont insuffisantes en termes de portée et de contenu pour être en phase avec les évolutions réglementaires (Commission européenne, 2021d).

Pour cette raison, les communications sur le Green New Deal avaient déjà exprimé la nécessité d'améliorer les dispositions de la NFRD (Commission européenne, 2019).

Après une nouvelle consultation réalisée au premier semestre 2020 (Commission européenne, 2020), la Commission européenne a initié l'élaboration de cette nouvelle directive. Par ailleurs, le Laboratoire européen de l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) a été mandaté pour initier les travaux préliminaires sur des normes européennes de reporting non-financier (Baumüller & Grbenic, 2021).

L'idée d'une nouvelle standardisation du reporting non-financier vise à fournir des directives plus détaillées aux entreprises en vue d'améliorer la comparabilité des données communiquées.

Cependant, cette normalisation contribue également aux objectifs de la Commission européenne visant à instaurer un régime de reporting spécifiquement conçu pour répondre aux spécificités du programme de réforme de la durabilité en cours dans l'UE, même au

détriment d'un alignement limité avec les cadres internationaux de reporting établis (Sopp & Baumüller, 2021).

Début mars 2021, la Commission européenne a publié les rapports finaux du Laboratoire européen. Les premières réactions des parties prenantes ont qualifié ces nouvelles règles de « progrès significatif dans le domaine du reporting de durabilité » (Deloitte, 2021) voire de « véritable révolution » (Value Reporting Foundation, 2021).

Néanmoins, ces réactions indiquent que les entreprises européennes feront face à des changements considérables dans leur environnement de reporting, notamment en termes des efforts qu'elles devront déployer (Baumüller & Grbenic, 2021).

Éléments de la directive CSRD

La Directive Corporate Sustainability Reporting (CSRD) substitue les mesures de la NFRD (Non-Financial Reporting Directive) et redéfinit entièrement le contexte européen du reporting sur la durabilité. D'une part, elle élargit considérablement le périmètre des sociétés tenues de divulguer de tels rapports, et d'autre part, elle introduit de nombreux nouveaux thèmes à traiter (Baumüller & Grbenic, 2021).

Ces nouvelles recommandations de la CSRD visent à harmoniser les dispositions de reporting en matière de durabilité au niveau européen avec d'autres réglementations liées à la durabilité. De manières plus spécifiques, deux actes juridiques publiés respectivement en 2019 et 2020 obligent les entreprises à élargir leur obligation de transparence (Baumüller & Grbenic, 2021).

- La réglementation sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) UE 2019/2088 exige des divulgations spécifiques concernant la durabilité aux entreprises actives dans le domaine des services financiers. Elle requiert notamment une quantification de la durabilité des investissements dans les produits financiers (Baumüller & Grbenic, 2021).
- Le Règlement sur la Taxonomie (UE) 2020/852 établit des définitions essentielles au sein de l'UE et complète les exigences de reporting de la SFDR. Les sociétés soumises au régime européen de reporting doivent divulguer le degré de durabilité de leurs activités. Par exemple, les institutions financières doivent fournir des données sur leur ratio d'actifs verts (Green Asset Ratio – GAR), qui mesure la proportion d'actifs alignés sur la taxonomie européenne (EBA, 2021).

Baumüller et Grbenic (2021), soutiennent que l'initiative de gouvernance d'entreprise durable de la Commission européenne intègre à l'avenir des mentions supplémentaires sur le régime européen de reporting de durabilité.

Parmi ces éléments figurent une responsabilité croissante envers la durabilité, le rôle des chaînes de valeurs des entreprises, ainsi que l’alignement des systèmes de rémunération des membres des conseils d’administration avec des indicateurs de durabilité (par exemple, issus des rapports publiés) (Baumüller & Grbenic, 2021; Commission européenne, 2021a).

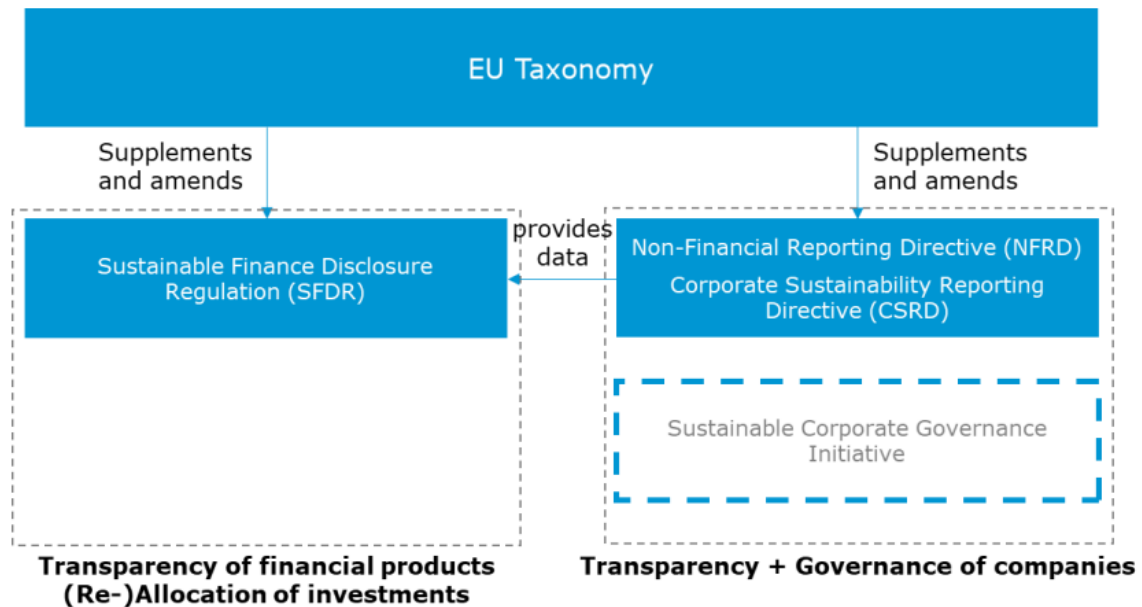


Figure 1 : Regulations addressing the transparency of European companies. Source: Baumüller & Grbenic (2021, p. 372).

Contenu du rapport

Le concept de matérialité constitue, d’après Baumüller et Grbenic (2021), la pierre angulaire des exigences actuelles de reporting non-financier établi par la NFRD, ainsi que de la plupart des cadres et normes relatifs aux informations liées à la durabilité.

L’une des modifications les plus notables au régime européen de communication sur la durabilité est l’incorporation explicite du concept de *double matérialité* (Baumüller & Sopp, 2021).

Le but étant de déterminer les domaines de durabilité nécessitant un reporting, les entreprises doivent désormais considérer non seulement ceux affectant leurs résultats financiers à court, moyen et long terme, mais également les effets de leurs activités sur ces thèmes (Baumüller & Grbenic, 2021).

Cela implique une obligation de communication pour les enjeux de durabilité qui ne sont pas considérées comme matérielles d’un point de vue financier, mais qui sont d’un point de vue d’impact, par exemple lorsqu’elles concernent des impacts pertinents sur l’environnement sans avoir d’incidence financière directe pour l’entreprise (Adams, Druckman, & Picot, 2021).

D'après Baumüller et Grbenic (2021), ce principe est en accord avec les demandes précédemment adressées par la Commission européenne et d'autres parties prenantes, en particulier les ONG.

Cependant, les auteurs Baumüller et Grbenic (2021), soulignent que les études sur l'application pratique de ce principe ambigu de matérialité, tel qu'établi par la NFRD, révèle que les entreprises européennes peinent à comprendre ou à appliquer ce concept dans leurs activités.

Ces difficultés peuvent partiellement être justifiées par les défis spécifiques associés à sa mise en œuvre (CEPS, 2020). À cet égard, les propositions de la CSRD ne fournissent pas une clarification suffisante sur la manière d'appliquer concrètement le principe de double matérialité (Baumüller & Grbenic, 2021).

Le contenu du rapport s'est élargi. En effet, d'après Baumüller et Grbenic (2021), celui-ci englobe les objectifs et les stratégies. Le rapport doit inclure des informations rétrospectives et prospectives.

Par ailleurs, une importante attention est portée aux questions de gouvernance et à la chaîne de valeur. Ce changement reflète les critiques portant sur le manque de profondeur et de cohérence avec les stratégies et processus de gouvernance des entreprises (Alliance for Corporate Transparency, 2020).

De plus, la CSRD requiert que les entreprises divulguent leur processus d'analyse de matérialité, ce qui marque un abandon du principe du "se conformer ou s'expliquer" (Baumüller & Grbenic, 2021).

Ce rapport de durabilité inclut également le Rendement Social et Environnemental (CRSE), qui englobe les informations sur le capital intellectuel, humain, social et relationnel, tout en soulignant l'importance des informations relatives à la recherche et au développement (Baumüller & Grbenic, 2021).

Enfin, toute entreprise sous le régime de la CSRD est tenue de se conformer à l'article 8 du règlement de la taxonomie. Cette réglementation oblige les entreprises à rapporter la durabilité environnementale de leurs revenus, investissements en capital et dépenses opérationnelles (Baumüller & Grbenic, 2021).

Standardisation des exigences de reporting

D'après Baumüller et Grbenic (2021), la CSRD a introduit un changement significatif dans le paysage du reporting de la durabilité en Europe, en confiant à l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) la mission de développer les European Sustainability Reporting Standards (ESRS).

L'objectif consiste à élaborer un corpus normatif détaillé qui s'applique à toutes les entreprises concernées, assurant ainsi la comparabilité, la transparence et la conformité aux exigences de la directive (McGuinness, 2021).

Ces ESRS incluent des exigences sectorielles et transversales, en plus d'indicateurs personnalisés pour chaque organisation. Les thématiques abordées couvrent les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) (Baumüller & Grbenic, 2021).

En outre, la Commission européenne a requis que ces normes intègrent les initiatives internationales (ex. : IFRS Foundation, Natural Capital Accounting). Elle a également annoncé la création d'un guide spécifique par secteur appelé « sector compass », qui vise à aligner les exigences de reporting avec les spécificités de chaque secteur d'activité.

Toutefois, cette approche est encore en cours d'élaboration et exigera des éclaircissements au fur et à mesure de la publication des actes délégués.

Gouvernance et assurance dans le cadre de la CSRD

La CSRD met l'accent sur les mécanismes de gouvernance internes et externes des entreprises qui soutiennent leur système de reporting en matière de durabilité.

Cela vise à répondre aux différentes critiques concernant la fiabilité limitée des données communiquées par les entreprises (Baumüller & Grbenic, 2021).

Les mécanismes de gouvernance interne :

- La responsabilité des conseils d'administration est étendue, afin d'inclure les informations sur la durabilité ;
- Le rôle du comité d'audit est élargi afin de couvrir également le reporting de durabilité des entreprises ;
- Les organes de gouvernance, de direction et de surveillance doivent rendre compte de leur rôle dans les questions de durabilité et de démontrer leur lien avec les orientations stratégiques de la société (Baumüller & Grbenic, 2021).

Les mécanismes de gouvernance externes :

Selon Baumüller et Grbenic (2021), l'auditeur assigné à l'entreprise sera responsable d'évaluer si ces rapports sont conformes aux exigences de la directive. Les domaines étudiés seront :

- La conformité aux normes européennes de reporting de durabilité élaborées par l'EFRAG ;
- La conformité du processus d'analyse de matérialité mis en œuvre par l'entreprise ;
- Respect de l'article 8 du règlement relatif à la taxonomie (Baumüller & Grbenic, 2021).

Par ailleurs, d'autres prestataires d'assurance, tels que spécifiés par la CSRD, peuvent être mandatés pour effectuer ces évaluations (Baumüller & Grbenic, 2021).

Assurance limitée et raisonnable :

Afin d'assurer une transition fluide et harmonieuse, Baumüller et Grbenic (2021), nous indiquent que les premières années seront évaluées en se basant sur un niveau d'assurance limitée.

Par la suite, ce sera la responsabilité de la Commission européenne d'évaluer les dispositions de la CSRD et d'envisager l'instauration d'exigences plus rigoureuses en matière d'assurance raisonnable (Commission européenne, 2021b, p. 12).

La CSRD impose plusieurs exigences liées à l'assurance externe :

- Les prestataires d'assurance doivent répondre à des critères stricts en matière de formation.
- L'indépendance professionnelle nécessite la mise en place de garanties afin de garantir l'impartialité des acteurs concernés (Baumüller & Grbenic, 2021).

Les critères ESG

La problématique de la gouvernance d'entreprise, des interactions avec les parties prenantes et des impacts sociaux ne date pas d'hier. Cette approche s'insère dans une analyse historique du rôle des entreprises au sein de la société (Pollman, 2021).

Des discussions fondamentales, telles que celles entre Berle et Dodd dans les années 1930, ont largement contribué à poser les bases du concept de responsabilité sociale des entreprises. (Berle, 1931 ; Dodd, 1932).

En 2004, une étape significative a été franchie avec l'initiative du secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, qui a rassemblé 55 institutions financières pour établir les fondements des critères ESG.

Ces critères ont ensuite évolué pour devenir un cadre essentiel permettant d'évaluer les entreprises au-delà de leurs résultats financiers.

Cette initiative visait à intégrer les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus de prise de décisions en matière d'investissement (ONU, 2004).

Ce rapport a introduit le concept d'ESG et a également encouragé son utilisation en mettant en avant son potentiel à générer de la valeur actionnariale à long terme (Kell, 2018). Les participants ont souligné que l'intégration des enjeux ESG dans la gestion des investissements vise à promouvoir les valeurs du Pacte mondial et à favoriser le développement durable (ONU, 2004).

À la suite de l'introduction du terme ESG, de nombreuses initiatives ont contribué à sa propagation. En 2006, les Principes pour l'Investissement Responsable (*Principles for Responsible Investment – PRI*) ont été introduits par l'initiative financière du programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI) et le Pacte mondial des Nations Unies, attirant ainsi des investisseurs institutionnels à l'échelle mondiale.

L'initiative "Who Cares Wins" a également organisé des événements et collaboré avec des acteurs du marché afin de favoriser l'intégration des critères ESG dans les pratiques courantes d'investissement (ONU, 2008).

Aujourd'hui, le concept ESG est largement répandu, apparaissant fréquemment dans les documents financiers et étant intégré par les investisseurs institutionnels dans leurs évaluations.

Cette propagation rapide découle de la collaboration entre les Nations Unies, des institutions financières et d'autres parties prenantes (Henisz et al., 2019).

Une interprétation courante du concept ESG consiste à le considérer comme une avancée vers un avenir plus prometteur, caractérisée par des impacts sociaux à long terme.

En résumé, l'ESG est souvent assimilé ou fréquemment associé conceptuellement à la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Une autre interprétation de ce concept considère l'ESG comme étant équivalent à la durabilité (Wood, 2015).

Certains individus considèrent que cette pratique repose sur la conviction selon laquelle l'intégration des critères ESG dans l'analyse des investissements peut engendrer des bénéfices sociaux plus étendus.

Le préambule des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) souligne que le respect de ces principes peut permettre aux investisseurs d'allier leurs actions avec des objectifs sociétaux plus larges (PRI, 2006).

Bien que l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement et la promotion d'avantages sociaux plus étendus soient distinguées, certains les perçoivent comme

étroitement liées, ce qui confère à l'ESG une dimension proche du discours sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

À titre d'illustration, Lynn LoPucki donne une définition de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) comme étant la notion abstraite qui stipule que les entreprises ont l'obligation morale d'intégrer de manière volontaire des améliorations environnementales, sociales et de gouvernance dans leurs opérations, dans le but de favoriser les actionnaires, les autres parties prenantes, la société dans son ensemble, ainsi que l'environnement (LoPucki, 2022).

En d'autres termes, selon LoPucki (2022), la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) traduit l'engagement envers les valeurs authentiques des parties prenantes de l'entreprise, tandis que les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) constituent un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer la RSE (LoPucki, 2022).

Certains chercheurs ont formulé cette interprétation en se basant sur la similarité entre les catégories de défis environnementaux et sociaux souvent discutés dans le domaine de l'ESG et ceux qui étaient auparavant considérés dans le contexte de la RSE (Hazen, 2021).

L'écrivain caractérise l'ESG comme étant une subdivision de la RSE, qui emploie un cadre axé sur les données pour évaluer l'implication d'une entreprise dans ses obligations sociales (Hazen, 2021).

Les critères ESG sont désormais des éléments fondamentaux pour évaluer les performances des entreprises, dépassant le simple cadre financier. L'ESG offre une perspective globale de la responsabilité des entreprises.

La communication des engagements et des performances aux parties prenantes avec le reporting non-financier joue un rôle clé dans la transparence et de la confiance. Toutefois, les défis liés à l'uniformisation des normes, à la mesure des impacts et à la lutte contre le greenwashing restent significatifs.

Le concept de la matérialité

Définition, évolution et contexte

La littérature académique et professionnelle a largement exploré la notion de matérialité simple. Deux études de synthèse, celle de Holmes (1972) et celle de Chong (2015), retracent chronologiquement l'évolution de ce concept.

La première étude de Holmes (1972), met en lumière les premières apparitions du concept dans le domaine du droit des sociétés britannique. D'après Holmes, dans les travaux du Company Law Amendment Committee, la matérialité est mise en avant.

Dans le domaine du reporting financier des entreprises, le concept de matérialité a longtemps été un principe directeur essentiel pour décider de l'inclusion ou de l'exclusion des informations dans les états financiers. Présidé par Lord Davey, qui formulait des propositions d'amendements au Companies Act de 1862. Ce concept demeure en vigueur dans le *Companies Act* de 1985.

Cette définition stipule que la matérialité englobe :

« *Every contract or fact is material which would influence the judgment of a prudent investor in determining whether he would subscribe for the shares or debentures offered by the prospectus* » (*Companies Act*, 1985).

La seconde étude menée par Chong (2015), s'intéresse aux évolutions de la seconde moitié du XXe siècle. Pendant cette période, divers organismes comptables, les universitaires et les gouvernements ont proposé leurs propres définitions de la matérialité :

Materiality as identified by Accounting bodies

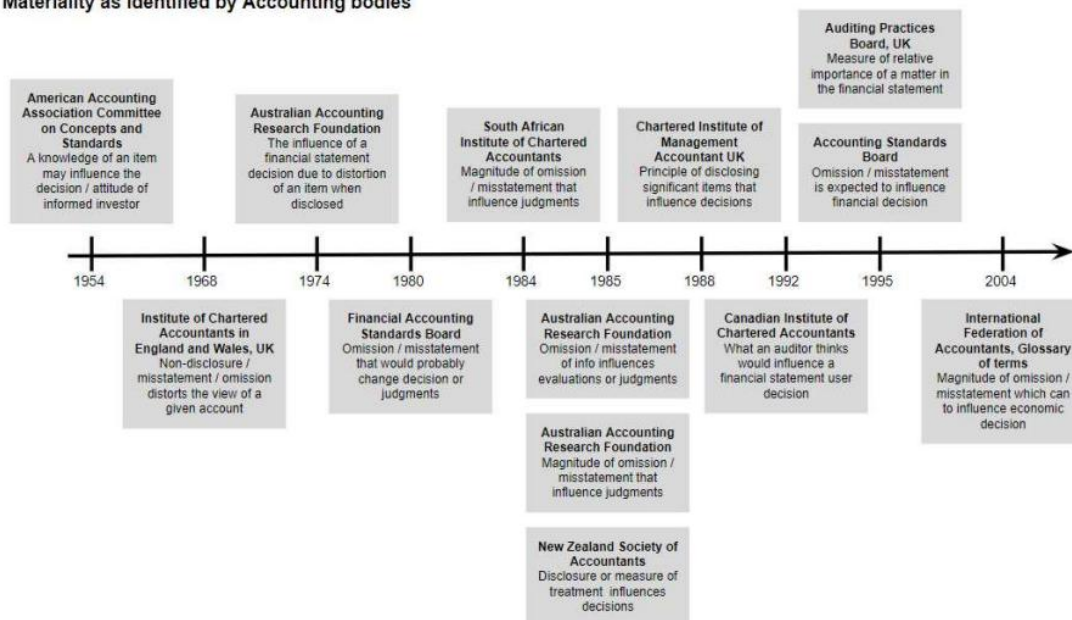


Figure 2 : Definitions of materiality by academicians and accounting bodies. Source: Chong (2015, p. 22).

Toutes ces définitions mettent en avant l'importance de la matérialité ; se concentre sur ce qui est significatif, c'est-à-dire les éléments essentiels à l'interprétation des états financiers.

Il est recommandé de ne pas dissimuler des informations cruciales, ce qui contribue ainsi à la transparence et la fiabilité des états financiers. La matérialité sert donc de filtre permettant de mettre en évidence les éléments clé dans un environnement financier (Hicks, 1964).

Bernstein (1967), décrit la matérialité comme un élément de la "sagesse de la vie", encourageant ainsi à écarter ce qui est futile ou non pertinent.

D'après Iskandar (1996) et Jones et al. (2016), la notion de matérialité est principalement associée aux décisions financières, notamment dans le processus comptable et d'audit. Pour

illustrer, une entreprise disposant d'un capital de 500 000 euros considérera une perte de 100 000 euros comme significative, étant donné qu'elle équivaut à un cinquième de sa valeur. En revanche, pour une entreprise ayant 500 millions d'euros de capital, une perte de 100 000 euros serait jugée négligeable.

D'après Edgley et al (2015), la matérialité est connue comme étant la détermination des événements et des questions importants pour être inclus dans un rapport. En permettant de trier et d'exclure les informations moins significatives. La matérialité apporte la clarté et améliore la compréhension et l'intégrité des rapports (Edgley et al., 2015). Historiquement, la matérialité a principalement été prise en compte dans le cadre du reporting et de l'assurance financier (Messier et al., 2005).

D'après Nielsen (2023), la Figure 3 ci-dessous illustre un processus d'identification des sujets matériels. La première phase du processus consiste à analyser le contexte, la stratégie et le modèle économique. Il est préconisé que les entreprises engagent leurs parties prenantes dans ces échanges afin d'assurer une évaluation adéquate des impacts.

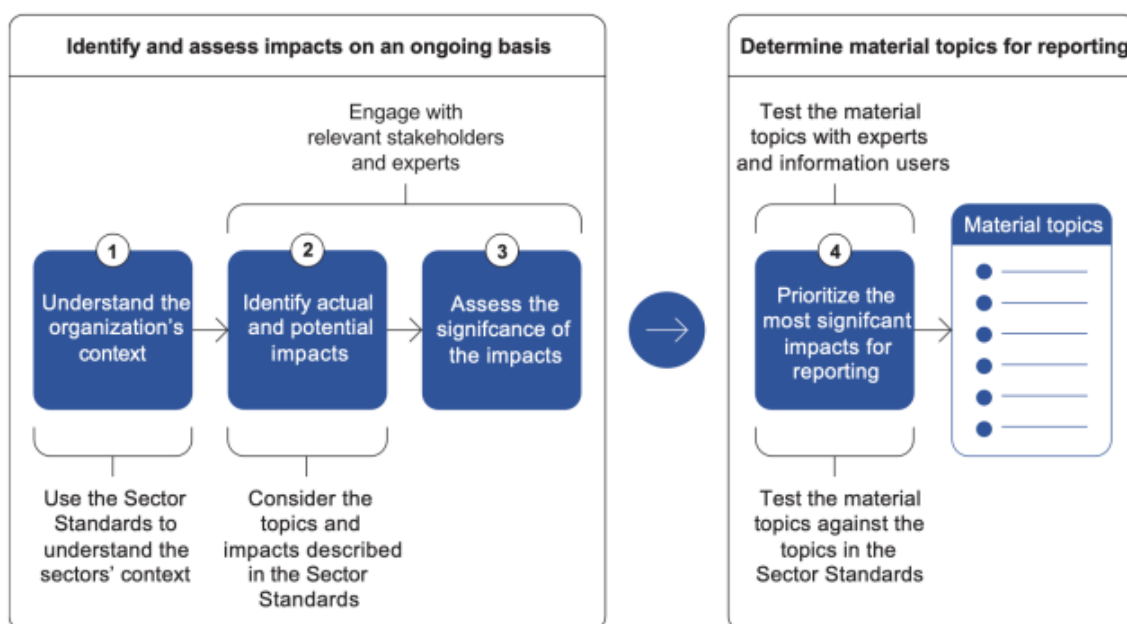


Figure 3: Processus d'identification des sujets matériels. Source: Nielsen (2023, p. 5).

Selon l'auteur, pour déterminer les impacts les plus significatifs, une entreprise doit dépasser ses propres frontières et inclure les parties prenantes ainsi que la chaîne de valeur qu'elle influence, en accord avec les obligations de diligence (Nielsen, 2023).

Par conséquent, il est judicieux de débiter une analyse en spécifiant la manière dont l'entreprise crée de la valeur, c'est-à-dire son modèle économique, ce qui facilite également de déterminer le niveau et la nature de la collaboration externe à l'organisation immédiate

Les informations obtenues sont essentielles non seulement pour la prise de décision managériale, mais aussi pour une communication externe efficace (Nielsen, 2023).

Durant la seconde phase, les impacts sont priorisés à des fins de reporting. À ce stade, la Global Reporting Initiative (GRI) recommande de révéifier la matérialité des sujets identifiés et de les classer en fonction de leur importance en collaboration avec les parties prenantes et des experts capables d'évaluer leur pertinence et leur importance (Nielsen, 2023).

Pour améliorer l'évaluation de la pertinence des produits et services du point de vue des clients, de la création et de la destruction de valeur, Nielsen (2023) suggère diverses analyses. Ces dernières peuvent englober les éléments suivants :

- Une description de la configuration du modèle économique ;
- L'identification des propositions de valeur consiste à déterminer le type d'utilité que l'entreprise vise à offrir à ses clients et utilisateurs.
- L'identification des activités clé génératrices de valeur.

Nielsen (2023), souligne qu'il est crucial de se demander quels sont les principaux facteurs de création de valeur de notre modèle économique. Réaliser une telle analyse permet d'identifier l'empreinte et l'impact de l'entreprise sur la société, les individus et l'environnement.

Un point de départ pertinent réside dans l'analyse des domaines où la création de valeur de l'entreprise est liée à l'utilisation de ressources, ce qui pourrait potentiellement engendrer une éventuelle dégradation des ressources naturelles, des matériaux des composants (Nielsen, 2023).

En clarifiant ces processus et l'impact de ces activités sur d'autres entreprises et l'environnement, il est envisageable d'établir une représentation précise et transparente des impacts (Nielsen, 2023).

Une méthode efficace pour transmettre ces informations repose sur l'utilisation de cadres de référence bien définis, tels que :

- Le Future-Fit Framework fournit une structure permettant d'évaluer l'impact des activités d'une entreprise sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques (Future Fit Business, 2022).
- Le modèle des six capitaux, tel qu'énoncé dans le Cadre de Reporting Intégré, qui identifie les différentes formes de capital que mobilise et transforme une entreprise au cours de ses activités (International Integrated Reporting Council, 2013).

Selon l'auteur, ces deux cadres sont parmi les plus couramment employés pour illustrer les impacts et les empreintes des entreprises. Cependant, ils ne différencient pas les deux aspects de la double matérialité, à savoir l'incidence de l'entreprise sur son environnement et l'incidence de l'environnement sur l'entreprise (Nielsen, 2023).

Cadre réglementaire

La Security Exchange Commission (SEC) a intégré le concept de matérialité dans le Securities Act de 1933 (section 17(a)(2)). La matérialité y est définie comme suit :

« *To obtain money or property by means of any untrue statement of a material fact or any omission to state a material fact necessary in order to make the statements made, in light of the circumstances under which they were made, not misleading* » (Cornell Law School ; 15 U.S. Code § 77q).

Le Securities Exchange Act de 1934 a également intégré ce concept afin de superviser les transactions les transactions de titres (section 3, p.24). Il y définit le « fait matériel » comme une information importante et significative.

En 1953, le Financial Accounting Standards Board (FASB) a abordé la notion de matérialité dans le *FASB's Accounting Research Bulletin N°43*, considérant son lien intrinsèque avec la notion de pertinence.

En 1999, la SEC a redéfini la matérialité dans son *Staff Accounting Bulletin : No. 99 – Materiality* en la décrivant comme la qualité d'un élément à être significatif et pertinent pour l'utilisateur d'un état financier. Selon cette note :

« a matter is material if a « reasonable person » , in this case the user of a financial statement, believes is crucial to be reported » (SEC,1999).

Toutefois, l'augmentation des défis qualitatifs a conduit à une transformation des normes. Par exemple, le SAB No. 99 publié par la Securities and Exchange Commission (SEC) met en exergue que non seulement les critères quantitatifs peuvent déterminer la matérialité, mais qu'ils doivent également inclure des aspects qualitatifs tels que l'intention qui sous-tend une erreur ou son influence sur les perspectives des performances financières (SEC, 1999).

Au sein des normes comptables et d'audit, la matérialité est donc un test de signification permettant d'évaluer quelles informations doit être inclus dans les états financiers (American Institute of Certified Public Accountants [AICPA], 2019).

Depuis sa mise en place dans les méthodes d'audit, la matérialité a fait l'objet de nombreuses débats et requêtes. Des normes comme le FASB Statement No. 2 se focalisaient initialement sur des critères quantitatifs comme les pourcentages du bénéfice net ou des actifs totaux (FASB, 1980). Ils servent d'indicateurs pour juger l'importance des irrégularités comptables, néanmoins, leur aptitude à identifier la complexité des cas était limitée.

En 2019, le Auditing Standards Board (ASB) a procédé à une révision de la matérialité telle qu'énoncée dans le Statement on Auditing Standards No. 138, en précisant que :

« Misstatements, including omissions, are considered to be material if there is a substantial likelihood that, individually or in the aggregate, they would influence the judgment made by a reasonable user based on the financial statements. » (AICPA, 2019, p.4).

Les normes internationales d'information financière (IFRS) ont également révisé leur définition de la matérialité, précisant qu'une information est matérielle lorsqu'elle modifie la prise de décision des utilisateurs principaux des états financiers en cas d'omission ou de distorsion (IFRS, 2018).

Au sein de l'Union européenne (UE), la Directive comptable propose une définition précise de la notion de matérialité. Conformément à la Directive 2013/34/UE, une donnée est jugée significative lorsqu'il est raisonnable de penser que son omission ou sa présentation inexacte pourrait influencer les décisions prises par les utilisateurs des états financiers de la société.

Ceci met en lumière l'importance fondamentale de ce principe comme un élément clé assurant la pertinence et la fiabilité des informations financières divulguées, en accord avec l'objectif d'assister les parties prenantes dans leurs prises de décision éclairées (Union européenne, 2013).

L'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) a également adopté des normes internationales comme l'ISA 320 et l'ISA 450 qui reflètent ce changement en incluant clairement des aspects qualitatifs dans l'évaluation de la matérialité (IAASB, 2009a ; IAASB, 2009b). En France, la NEP 320 a harmonisé ses définitions avec celles de l'ISA, mettant en avant le respect des attentes des intervenants au-delà des limites purement financières (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes [CNCC], 2006).

Dans l'audit, la matérialité occupe une place essentielle, offrant aux auditeurs la possibilité de déterminer si les états financiers sont fiables. De manière traditionnelle, l'évaluation de la matérialité portait essentiellement sur l'incidence des irrégularités identifiées sur les choix des investisseurs.

Cependant, les anomalies de faible ampleur peuvent revêtir une importance qualitative significative. Pour illustrer, une petite erreur pourrait se révéler importante si elle indique un désir de manipuler les résultats ou une modification de la tendance (SEC, 1999).

Ainsi, l'appréciation professionnelle joue un rôle central dans l'évaluation de la matérialité. Selon les normes actuelles, comme l'ISA 320, il est admis que les critères quantitatifs ne suffisent pas et que des facteurs qualitatifs tels que le contexte ou les attentes des destinataires doivent être pris en compte (IAASB, 2008).

Effectivement, conformément aux directives du FASB et de la SEC, l'évaluation des matérialités doit considérer les conséquences potentielles sur toutes les parties prenantes essentielles, pas uniquement pour les investisseurs (FASB, 1980 ; SEC, 1999).

Les limites des normes d'audit sur la matérialité

En dépit de l'existence d'un cadre réglementaire spécifique à la matérialité, ce manque de normes d'audit précises suscite de nombreux travaux de recherche visant à élucider les aspects du jugement en matière de matérialité (Holstrum & Messier, 1982 ; Iskandar & Iselin, 1999 ; Messier et al., 2005 ; García-Martínez et al., 2007).

Les premières études ont mis en évidence la prédominance des variables quantitatives en distinguant les facteurs financiers comme le résultat, les tendances, les stocks et les actifs, et les facteurs qualitatifs tels que l'expérience de l'auditeur ou encore la taille de l'entreprise. (Pattillo & Siebel, 1974 ; Messier, 1982 ; Krogstad, 1984).

À la suite de la diffusion du SAB 99, une attention particulière a été portée aux facteurs qualitatifs de matérialité, comme en témoignent les travaux de recherche menés par Libby & Kinney (2000), Braun (2001), DeZoort et al. (2003), Shafer (2004), Nelson et al. (2005) et Ng & Tan (2007). Pourtant, ces études se sont principalement focalisées sur le cadre de la gestion des résultats (Shafer, 2005).

Plusieurs études ont mis en évidence que les auditeurs ont tendance à ignorer des rectifications des incohérences lorsqu'elles sont associées à des évaluations subjectives ou à des erreurs quantitativement négligeables (Wright & Wright, 1997 ; Braun, 2001 ; Nelson, 2003).

Toutefois, une enquête menée par Libby et Kinney (2000) a démontré que les auditeurs exigent souvent des corrections en cas d'erreurs même lorsque celle-ci sont mineurs et pourraient compromettre la réalisation des objectifs financiers prévus.

D'autres éléments qualitatifs évoqués dans les directives SAB 99 et ISA 450 demeurent peu étudiés dans la recherche académique.

Afin de saisir ces processus, des modèles issus de la psychologie cognitive ont été appliqués, plus particulièrement celui développé par Jones (1991), qui intègre les caractéristiques personnelles du décideur et les particularités de la situation. Ce modèle identifie trois dimensions essentielles :

- La prise en compte du dilemme éthique ;
- L'évaluation éthique ;
- L'intention conduisant à un comportement éthique.

Jones (1991) soutient que l'intensité morale est déterminée par six caractéristiques : l'ampleur des conséquences, le consensus social, la probabilité de l'effet, l'urgence temporelle, la proximité et la concentration des effets. Parmi ces facteurs, l'importance des conséquences et le consensus social apparaissent comme les plus déterminants (Morris & MacDonald, 1995).

En matière d'audit, le discernement éthique dépend à la fois de l'expérience, et les caractéristiques personnelles de l'auditeur, mais également des conséquences potentielles pour l'entreprise auditée et pour l'auditeur lui-même (Trevino & Weaver, 2003 ; Bel Haj, 2010). Le modèle de Jones (1991) fournit un cadre théorique approprié pour examiner l'influence des facteurs qualitatifs sur l'évaluation éthique lors des procédures d'audit.

En outre, malgré la qualification de la matérialité comme étant un « concept emblématique du reporting financier » par Edgley et al. (2015, p.1). La méthodologie et ses mécanismes demeurent opaques, obscurs et difficiles à appréhender (Brennan et Gray, 2005 ; Edgley, 2014).

Les conséquences de cette ambiguïté ont été observées dans des écrits importants sur la matérialité. Certains auteurs avancent que le manque de transparence concernant la matérialité peut renforcer le métier de comptable en tant que prétendu « service public », tout en obscurcissant et en éloignant les utilisateurs et les parties prenantes (Dumay et al., 2015 ; Edgley, 2014 ; Iyer et Whitecotton, 2007 ; Puroila et Mäkelä, 2019 ; Roberts et Dwyer, 1998 ; Unerman et Zappettini, 2014).

Edgley (2014), nous explique que les limites qui définissent la matérialité dans la profession comptable sont imprécises et vagues. Cette ambiguïté peut être exploitée pour manipuler la matérialité et les jugements associés à ce processus afin de légitimer des pratiques comptables de reporting et d'assurance discutables, restreindre de manière excessive la portée du reporting (non-financier) et dissimuler des comportements professionnels répréhensibles (cf. Solomon et Edgley, 2008 ; Unerman et Zappettini, 2014).

En particulier, les réflexions sur les répercussions de cette ambiguïté sont principalement présentes dans les domaines du reporting et de l'assurance non-financière (Edgley et al., 2015 ; Faux, 2012 ; Unerman et Zappettini, 2014).

L'identification de cette ambiguïté a conduit à plusieurs examens sur l'interprétation de la matérialité (Houghton et al., 2011 ; Edgley, 2014 ; Edgley et al., 2015 ; Eccles et Krzus, 2015 ; Puroila et Mäkelä, 2019). Globalement, ces études démontrent que le concept de la matérialité est abstrait et controversé et qui échappe à une définition stricte.

Les chercheurs soulignent une absence de consensus communément admis en même temps dans la profession comptable (Deegan et Rankin, 1997 ; Edgley, 2014 ; Houghton et al., 2011) mais également en dehors de celle-ci.

D'après Houghton et al. (2011), ce point est illustré à travers une étude faite avec des interactions menées avec des parties prenantes aux engagements d'audit et d'assurance.

Les résultats ont démontré une « disparité dans les définitions, de la portée et des retombées du concept de matérialité dans l'audit, ainsi que dans le degré de compréhension de son importance pour la pratique de l'audit ».

Edgley (2014) soutient que de nombreuses interprétations peuvent émerger lorsque celle-ci est considérée comme abstraite plutôt que strictement définie, avec pour seule contrainte logique que quelque chose est qualifié de matériel par son caractère non-immatériel.

Les tensions théoriques et pratiques liées à la matérialité financière réapparaissent avec la double matérialité, qui ajoute une seconde dimension concernant l'impact de l'entreprise sur la société et l'environnement. Cependant, cette nouvelle dimension ne parvient pas à résoudre les ambiguïtés d'interprétation déjà existantes.

Matérialité : outil central malgré son caractère vague

Malgré sa perception souvent floue et sujette à interprétation, la matérialité reste un pilier fondamental du reporting financier et non-financier. Historiquement, la matérialité a été utilisée pour déterminer la pertinence des informations susceptibles d'influencer les décisions des utilisateurs des états financiers, en se basant essentiellement sur des critères quantitatifs.

Cependant, son application s'est élargi avec l'avènement des rapports non-financiers, intégrant désormais des aspects qualitatifs liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

En matière de communication financière, la notion de matérialité est définie par des normes telles que l'ISA 320 ou le SAB 99, qui insistent sur l'importance d'intégrer à la fois des critères quantitatifs et qualitatifs dans l'évaluation des anomalies ou informations significatives (IAASB, 2009 ; SEC, 1999).

Parallèlement, dans le domaine du reporting non-financiers des cadres comme le GRI (*Global Reporting Initiative*) ou la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) adoptent une vision plus large de la matérialité, visant à considérer non seulement les impacts économiques, mais également les répercussions sociales des activités d'entreprises (GRI, 2021 ; Union européenne, 2022).

Ainsi, en dépit de sa nature abstraite et des critiques concernant son manque de définition stricte, la matérialité continue de jouer un rôle clé. Elle offre une base commune pour établir des rapports clairs et pertinents, que ce soit à l'attention des parties prenantes, des régulateurs ou des investisseurs, tout en reflétant la complexité des enjeux contemporains.

Le concept de double matérialité

La matérialité dans le reporting de durabilité

Selon Jones et ses collègues (2016), le concept de matérialité a été intégré dans le processus de communication des entreprises en matière de durabilité et de responsabilité sociale (RSE).

D'après Calabrese et al. (2017), l'objectif de la matérialité dans le reporting de durabilité est d'identifier les informations qui sont à la fois essentielles et significatives pour l'entreprise qui rapporte ses performances et importantes pour les parties prenantes (Ngu & Amran, 2021).

L'intégration de ce concept peut aider les entreprises à optimiser leurs processus de reporting, en réduisant les coûts liés à la communication des performances durables (Ngu & Arman, 2021).

Son objectif est d'améliorer l'utilité décisionnelle du processus de reporting et d'accroître leur impact sur les parties prenantes (Ngu et Amran, 2021). En établissant un lien entre les performances économiques, environnementales et sociales des entités déclarantes, cela conduit à une redéfinition de la double matérialité.

D'après Torelli et ses collègues (2020), l'intérêt croissant pour la durabilité a incité diverses organisations organisation de normalisation à élaborer divers cadres et principes visant à rationaliser la procédure de reporting et d'inclure la matérialité comme l'un des concepts les plus essentiels et complexes pour favoriser la durabilité.

Révéler les failles de la matérialité

La littérature existante a déjà examiné plusieurs difficultés liées à l'adoption croissante de la matérialité dans les rapports de durabilité. Iskandar (1996), a étudié une problématique centrale concernant le seuil de la matérialité.

Ce seuil est décrit comme étant un outil facilitant l'évaluation de la matérialité. Il peut être fixé en fonction d'un montant monétaire prédéfini que l'entreprise considère comme matériel et qu'elle doit donc divulguer dans ses états financiers.

Cependant, il est probable que les organismes d'évaluation établissent involontairement un seuil de matérialité trop haut ou trop bas, ce qui pourrait entraîner une distorsion de toute évaluation de la matérialité et la rendre ainsi inexacte (Iskandar 1996).

Selon Juma'h (2009), la détermination de la matérialité d'un élément quantitatif peut parfois ne pas refléter le véritable risque qu'il représente. Il devient donc difficile de mesurer et d'évaluer de manière précise la matérialité de l'événement.

D'un autre point de vue, l'évaluation et la quantification de la matérialité d'un élément qualitatif tel que des actifs incorporels peuvent s'avérer particulièrement complexes (Hicks, 1964 ; Juma'h, 2009). L'enjeu principal réside dans l'évaluation financière des pertes liées aux données, qui dépend de leur sensibilité et de leur impact potentiel sur l'entreprise.

D'après Edgley et al. (2015), des erreurs peuvent survenir lors du processus de détermination de la matérialité d'un élément. Ce concept est subjectif en raison de la diversité des parties prenantes impliquées et de leurs opinions divergentes sur ce qui est considérées comme matériel (Murray, 2021).

Cette problématique est d'autant plus exacerbée par les différences entre les entreprises. Ce qui est matériel pour une entreprise d'un secteur spécifique peut ne pas l'être pour une autre entreprise aux caractéristiques différentes.

Double dimension de la matérialité

Adams et ses collègues (2021), décrivent la double matérialité comme composée de deux dimensions. Cela implique la réalisation de deux évaluations simultanément, mais selon deux perspectives distinctes. Les auteurs identifient ces deux dimensions comme suit :

- Matérialité financière

Selon les travaux de Zhou (2011), Jebe (2019), Baumüller et Sopp (2021), Katz et McIntosh (2021), Madison et Schiehl (2021), Milieu et Mendel (2021), ainsi que Lee (2021), cette dimension évalue l'impact des facteurs environnementaux (telles que le climat) sur l'entreprise. Pour illustrer, la matérialité financière serait les pertes potentielles d'actifs qu'une entreprise pourrait subir à la suite d'une tempête.

- Matérialité sociale et environnementale

Cette dimension évalue l'impact des activités d'une entreprise sur la société et l'environnement (Zhou, 2011 ; Zhou & Lamberton, 2011 ; Baumüller & Sopp, 2021). Un exemple de cette matérialité est représenté par le litige impliquant la société chimique DuPont, responsable de la contamination de l'eau potable de la rivière Ohio, ayant ainsi exposé environ 70 000 individus à des composés toxiques (Rich, 2016).

The Double Materiality Perspectives

Double Materiality

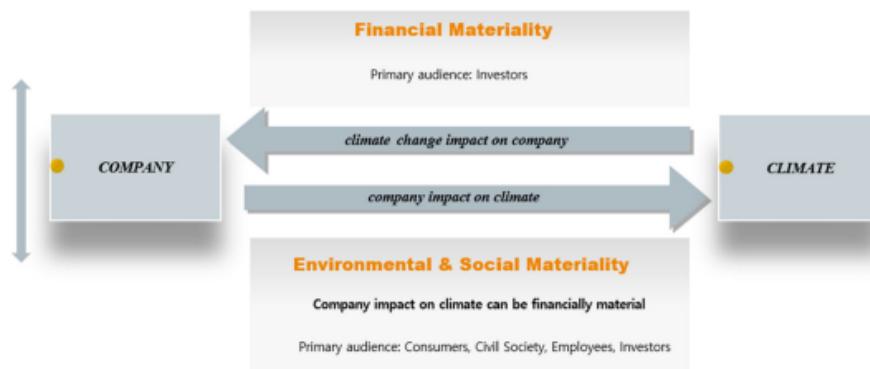


Figure 4 : Deux perspectives complémentaires dans l'évaluation des enjeux ESG. Source: Appelbaum et al. (2024, p. 3).

Tandis que les actionnaires et les investisseurs sont les principaux destinataires de la matérialité financière, la matérialité sociale et environnementale s'adresse à un public plus étendu, incluant les consommateurs, les employés, les partenaires, les communautés locales, les investisseurs responsables et toute personne impliquée dans le développement durable (Baumüller & Sopp, 2021 ; Ngu & Amran, 2021 ; Pronobis & Venuti, 2021).

La double matérialité vise à fournir un cadre qui reflète de manière précise les impacts concrets de l'entreprise sur ses parties prenantes et sur l'environnement.

D'après la Commission européenne (2019), la mise en œuvre de cette approche requiert la prise en considération de deux aspects essentiels :

- L'évaluation des impacts externes consiste à identifier les risques et les opportunités susceptibles d'influencer le fonctionnement des entreprises.
- Les outils de suivi et de communication : l'établissement de mesures et d'indicateurs permettant de quantifier et de communiquer les effets des activités des entreprises.

Cadre réglementaire

Dans leur publication intitulée "Proposals for a Relevant and Dynamic EU Sustainability Reporting Standard Setting", le Groupe Consultatif Européen sur l'Information Financière (EFRAG, 2021) décrit la double matérialité comme la fusion des deux aspects (financière et d'impact) dans les activités d'évaluation et de reporting (EFRAG, 2021, p. 8).

Le Groupe Consultatif Européen sur l'Information Financière accorde une importance primordiale à la matérialité lors de l'élaboration des normes de durabilité au sein de l'Union européenne. Selon cette définition, la double matérialité permet de relier la performance financière d'une entreprise et ses impacts sociaux et environnementaux (UNCTAD, 2020).

L'impact matériel est évalué en fonction de l'importance des effets négatifs des activités de l'entreprise et la probabilité de survenance. Les conséquences bénéfiques potentielles des initiatives de l'entreprise sur la société et l'environnement (EFRAG, 2021).

Pour illustrer, cela pourrait être une activité commerciale qui contribue de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre une utilisation inefficace de l'eau, ou une production importante de déchets et de pollution (Règlement européen sur la transparence des informations en matière de durabilité pour les institutions financières, 2022).

La communication et la divulgation des performances non-financière des entreprises ont été l'objet de nombreuses initiatives réglementaires et institutionnelles à différents niveaux. La Commission européenne, avec la directive 2014/95/UE, a cherché à améliorer la transparence des données sociales et environnementales ainsi qu'à établir un standard minimum d'obligations légales concernant la divulgation des informations non-financières par les entités déclarantes (Commission européenne, 2014, p.2).

L'objectif de cette directive est d'améliorer la disponibilité des informations non-financières pour les investisseurs et les parties prenantes (Commission européenne, 2014, p.3), afin de faciliter la comparaison des aspects sociaux, environnementaux, liés aux ressources humaines, aux droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et au blanchiment d'argent (Commission européenne, 2014, p.3).

Elle invite également la Commission européenne à établir des normes et des indicateurs clés de performance (KPI) afin d'évaluer les entreprises à la fois de manière globale et sectorielle (Commission européenne, 2014, p.3).

En 2019, la Commission européenne a actualisé les dispositions de la directive 2014/95/UE à travers son rapport intitulé « Orientations sur la publication d'informations non-financières : Supplément sur la communication d'informations liées au climat » .

Cette mise à jour a introduit une nouvelle approche de la communication des informations extra-financières en intégrant le concept de double matérialité (Commission européenne, 2019, p.5).

Ce document recommande aux entreprises d'adopter l'approche de double matérialité, car celle-ci intègre les perspectives financières, sociales et environnementales, afin de mieux identifier les opportunités et les risques associés à leurs activités.

De nombreuses autres organisations internationales et également des régulateurs ont traité la question de ce double concept et sa mise en œuvre, contribuant ainsi à sa légitimité et à sa crédibilité.

Par exemple, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED, 2020) a également utilisé ce terme dans le contexte des obligations de communications d'informations extra-financières établies par la Commission européenne.

Selon la CNUCED (2020, p.6), l'une des évolutions majeures observées dans le cadre de la communication sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) est la prise en compte de la double matérialité en relation avec les divulgations financières relatives au climat :

« Broader consideration of materiality is one of the most important trends in Sustainable Development Goal reporting, including climate related financial disclosures. It is important to note that the European Commission, in its consultation document on the update of the nonbinding guidelines on non-financial reporting, 27 refers to a double materiality perspective: (a) financial materiality, ... » (CNUCED 2020, p.6).

Le règlement européen (UE) 2019/2088 sur la transparence des informations en matière de durabilité pour le secteur financier (SFDR) exige des acteurs des marchés financiers qu'ils évaluent en continu et divulguent leurs risques financiers et de durabilité sans faire explicitement référence à la double matérialité (Union européenne, 2019).

Par ailleurs, il est recommandé aux entités déclarantes de promouvoir des investissements durables qui ont un impact positif sur la société et l'environnement (matérialité d'impact) (Union européenne, 2019).

Enfin, l'EFRAG et la directive CSRD, la double matérialité est caractérisée comme suit :

« a concept which provides criteria for judging whether a sustainability topic or information has to be included in the undertaking's sustainability report » (EFRAG 2021, p.4).

Le rapport de l'EFRAG considère la double matérialité comme la combinaison de la matérialité d'impact (inside-out) et de la matérialité financière (outside-in), et non seulement comme leur intersection (EFRAG, 2021). Il expose également la manière ; ces deux dimensions interagissent et coexistent dans le cadre du reporting non-financier.

Selon ladite définition, les grandes entreprises et les PME cotées sur les marchés réglementés de l'UE doivent divulguer les informations qui sont matérielles selon les deux perspectives (EFRAG, 2021). D'une part la matérialité financière et d'autre part la matérialité sociale et environnementale. Cependant, il existe également des considérations matérielles selon l'une de ces deux perspectives (EFRAG, 2021).

Le rôle des auditeurs externes dans le reporting ESG

Le concept de matérialité revêt une importance primordiale en audit, car il détermine la nature, le minutage et l'étendue des procédures d'audit à mettre en place. Selon Appelbaum, Duan, Hu et Sun (2023), il est essentiel que les auditeurs intègrent le concept de matérialité lors de la planification et de l'exécution de l'audit des états financiers conformément à l'Auditing Standard No. 11 (AS No. 11). Ce standard requiert la détermination d'un seuil de matérialité adéquat en tenant compte des spécificités de chaque entité.

Les auditeurs sont confrontés à des défis dans la mise en œuvre du principe de matérialité en raison des nouvelles obligations de reporting de durabilité. Selon les recherches menées par Appelbaum et ses collègues (2023), l'intégration de la matérialité dans le reporting non-financier peut être utilisée pour accroître la transparence ou, au contraire, pour dissimuler des informations cruciales aux parties prenantes.

La double matérialité, introduite par la Commission européenne en 2019, prend en compte la matérialité financière, qui évalue dans quelle mesure une information ESG est nécessaire à la compréhension de la position financière de l'entreprise, et la matérialité d'impact, qui mesure les effets des activités de l'entreprise sur l'environnement, la société et la gouvernance (Appelbaum et al., 2023).

Cette approche met en évidence comment les informations divulguées peuvent avoir un impact sur la valeur financière de l'entreprise, mais également sur son empreinte globale, notamment en matière de changement climatique et d'autres enjeux environnementaux.

L'approche promue par la CSRD représente un changement par rapport aux principes prédominants en matière de reporting, en particulier à ceux mis en avant par le cadre SASB aux États-Unis, qui s'en tiennent à une matérialité purement financière.

Les deux perspectives, l'une axée sur les retombées pour les investisseurs (SASB) et l'autre sur les impacts de l'entreprise sur la société (CSRD), témoignent d'une bataille de paradigmes pour définir le standard international en matière de reporting durable (Appelbaum et al., 2023).

Comme le soulignent Appelbaum et al. (2023), les auditeurs doivent comprendre la dynamique entre le développement économique de l'entreprise, ses états financiers et ses implications ESG afin d'assurer une évaluation fiable et complète.

La communication des informations ESG revêt une importance cruciale pour les auditeurs, car elle est directement liée à la qualité du reporting financier. Bien que l'ESG soit non-financier par nature, il a un impact sur des résultats financiers tangibles tels que la performance boursière, les profils de risques et le coût du capital (Appelbaum et al., 2023).

De nombreuses recherches ont mis en évidence une relation positive entre les critères ESG et les performances des entreprises, particulièrement à long terme (Appelbaum et al., 2023).

Cependant, des lacunes en termes de durabilité peuvent augmenter les risques pour l'entreprise et entraîner des conséquences financières négatives. À titre d'illustration :

En 2015, Volkswagen a été au cœur d'un scandale de manipulation des tests d'émissions, ce qui a provoqué une baisse de 30 % de sa valeur boursière en une semaine et des amendes s'élevant à 14,7 milliards de dollars (Appelbaum et al., 2023).

Cet exemple montre que des lacunes en ESG peuvent avoir un impact sur la santé financière des entreprises, renforçant ainsi la nécessité pour les auditeurs d'examiner ces risques lors des missions d'audit financier.

Audit financier et critères ESG

Appelbaum, Duan, Hu et Sun (2024) présentent des méthodologies pour intégrer les critères ESG dans l'audit des états financiers en utilisant une approche de double matérialité.

Ils souhaitent développer une feuille de route d'audit comprenant des procédures rigoureusement appliquées, établies sur des systèmes et des contrôles internes vérifiés pour leur efficacité.

Lors de la planification et de la réalisation des audits, il est impératif pour les auditeurs d'intégrer le principe de matérialité. La matérialité ESG doit être évaluée en parallèle de la matérialité financière, étant donné son importance croissante pour l'ensemble des parties prenantes (AICPA & CIMA, 2021).

Appelbaum et ses collègues (2024), le reporting sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) exige un niveau d'assurance similaire à celui des divulgations financières et non-financières, étant donné que les investisseurs et d'autres parties prenantes s'appuient sur ces informations pour leurs prises de décisions.

Afin de planifier la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit, les auditeurs doivent déterminer des seuils de matérialité distincts pour la situation financière et les divulgations ESG (Pinnuck, Ranasinghe, Soderstrom, & Zhou, 2021).

Toutefois, Appelbaum et al. (2024) soulignent que la stratégie d'audit globale doit intégrer à la fois les aspects financiers et ESG lors de l'audit.

Dans leur étude, Appelbaum et al. (2024) présentent une feuille de route de l'audit de double matérialité. Celle-ci suit le cheminement général d'un audit classique, mais avec :

- Un audit financier réalisant les étapes supérieures du schéma.
- Une attestation ESG exécutant les étapes inférieures du schéma.

Double-Materiality Audit Roadmap

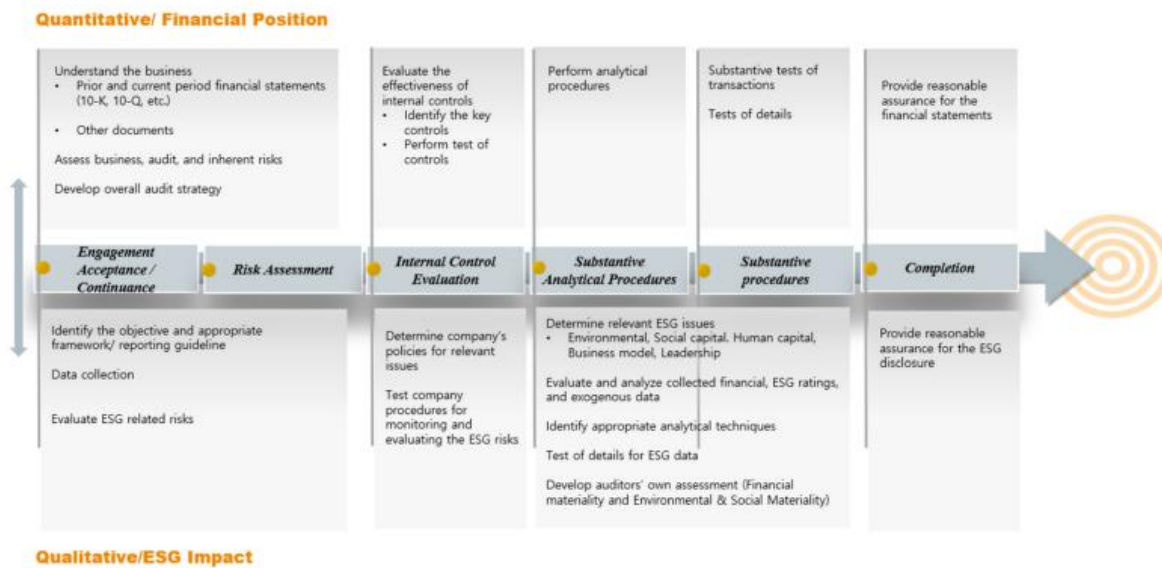


Figure 5 : Double materiality Roadmap Source: Appelbaum et al. (2024, p. 6).

Grâce à la double matérialité, les audits financiers et ESG interagissent pour atteindre l'objectif principal de l'audit des états financiers :

« To obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free of material misstatement, whether due to error or fraud » (AS 3101).

Première phase : validation de la mission et analyse des risques.

L'objectif de cette phase est d'identifier les objectifs de l'audit, de préciser la nature, le calendrier et la portée des procédures d'audit ainsi que d'élaborer un plan d'audit global.

Dans un audit financier classique, l'auditeur doit analyser à la fois les données financières et extra-financières, ce qui est essentiel pour appréhender pleinement l'activité de l'entreprise. Identifiez les risques liés aux clients et élaborer un plan pour les tests d'audit.

Dans une attestation ESG, Appelbaum et al. (2024), les auteurs indiquent que les auditeurs doivent coordonner ces étapes avec un audit financier, en intégrant des données ESG et des méthodes d'audit particulières pour traiter les problématiques liées aux facteurs ESG (McCrossan, 2023).

Les auteurs soulignent également que les auditeurs doivent se référer à des normes ESG spécifiques ou d'autres réglementations (ex. Regulation S-K aux États-Unis) afin de déterminer un cadre de reporting approprié (SEC, 2022). Cependant, l'absence d'un standard uniforme constitue un défi majeur dans le domaine du reporting ESG (Gipper, Ross, & Shi, 2022).

Certaines entreprises choisissent de se conformer aux normes de Global Reporting Initiative (GRI), Sustainability Accounting Standards Board (SASB) ou Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) afin de rédiger leurs rapports ESG (Ho & Park, 2019). D'autres intègrent directement les données ESG dans leurs rapports annuels ou leurs déclarations SEC.

Deuxième phase : évaluation du contrôle interne

Appelbaum et al. (2024) recommandent que les auditeurs examinent avec soin à l'environnement de contrôle interne dans lequel les données ESG sont produites, ainsi qu'aux processus internes et aux mécanismes de contrôle mis en place pour garantir leur fiabilité.

Pendant cette étape, les objectifs de l'audit financier et de l'attestation ESG présentent des similitudes. L'auditeur doit évaluer l'efficacité des contrôles internes et appréhender les politiques et les procédures ESG mises en œuvre. Il est notamment nécessaire d'identifier les contrôles ESG essentiels et de procéder à des tests pour évaluer leur efficacité opérationnelle (COSO, 2013).

En plus d'évaluer les contrôles internes de l'entreprise, les auditeurs doivent également vérifier la qualité des dispositifs de contrôle instaurés par les tiers externes.

Troisième phase : épreuves analytiques et procédures substantielles

Il est de la responsabilité des auditeurs de vérifier la précision et l'exhaustivité des divulgations ESG en les confrontant aux normes d'audit établies.

Appelbaum et ses collègues (2024) exposent que les auditeurs réalisent :

- Des tests analytiques ;
- La mise en œuvre de seuils de matérialité ;
- Des procédures substantielles pour examiner les données ESG et financières.

À la différence des seuils de matérialité financière, les seuils de matérialité ESG ne sont pas directement liés aux comptes financiers. Les auteurs soulignent que les auditeurs doivent établir des liens entre les impacts ESG et les performances financières (Madison & Schiehl, 2021).

Quatrième phase : conclusion de l'audit et assurance raisonnable.

Lors de cette dernière étape, Appelbaum et ses collègues (2024) soulignent l'importance pour les auditeurs de résumer les résultats de l'audit. Apporter une assurance adéquate quant à la fiabilité des informations communiquées. Il est primordial, avant d'émettre un avis d'audit, il est essentiel de procéder à une évaluation approfondie de l'impact global des divulgations ESG et financières (PricewaterhouseCoopers, 2024).

En raison de la croissance des obligations de divulgation concernant les questions ESG, les auditeurs externes occupent une position essentielle dans l'harmonisation du reporting financier et de la validation ESG.

Une vérification financière approfondie contribue à renforcer la qualité de l'assurance ESG. La conformité aux normes strictes en matière d'audit financier et l'expérience des auditeurs peuvent renforcer la fiabilité de l'assurance ESG (Appelbaum et al., 2023).

Une assurance ESG efficace améliore la qualité du reporting financier. Un audit ESG permet de repérer des risques systémiques qui pourraient également avoir des conséquences sur la comptabilité financière.

Partie II – Émergence d’une problématique

Revue de la littérature

Introduction : l’évolution dynamique des objets-frontière

Les avancées dans le domaine des technologies de l’information ont entraîné des changements significatifs dans les méthodes de collaboration et de partage de connaissances entre acteurs issus de différentes communautés de pratiques.

Dans ce contexte, le concept d’objet-frontière (boundary object) a émergé comme un cadre théorique essentiel pour examiner la manière dont ces artefacts permettent d’articuler des perspectives et des intérêts parfois divergents au sein d’une même organisation (Boland & Tenkasi, 1995).

Les objets-frontières sont définis comme des éléments matériels ou conceptuels servant de point d’interaction entre différents groupes sociaux, favorisant ainsi la coordination des pratiques et la gestion des connaissances (Star & Griesemer, 1989).

Ils jouent un rôle central dans la médiation des connaissances, ce qui contribue à réduire les divergences d’interprétation tout en garantissant une continuité et une fiabilité de l’information parmi les parties impliquées (Bowker & Star, 1999 ; Carlile, 2002).

La capacité des objets-frontière à être simultanément flexibles pour s’adapter à différents intervenants et structurés pour assurer une cohérence fonctionnelle en fait un élément essentiel des dynamiques inter-organisationnelles (Star & Griesemer, 1989).

Les études existantes portant sur les objets-frontières se sont principalement concentrées sur leur rôle comme dispositif de traduction permettant la communication entre groupes hétérogènes.

Selon Star et Griesemer (1989), ces artefacts facilitent la conciliation des visions différentes tout en préservant une stabilité essentielle à la collaboration. Cette approche a été étudiée en détail dans différents contextes organisationnels, notamment dans le cadre du développement de nouveaux produits (Carlile, 2002) ou des projets de conception technique et d’ingénierie (Henderson, 1991 ; Yakura, 2002).

Toutefois, une lacune majeure des travaux antérieurs est qu’ils se sont concentrés sur des contextes relativement stables, avec une présomption implicite de la stabilité des objets-frontière et des communautés qui les emploient au fil du temps (Gal, Yoo, & Boland, 2023).

Pourtant, il est important de noter que les organisations et leurs infrastructures sont en constante évolution, de même que les objets-frontières qui y sont intégrés.

Dans ce contexte, il est essentiel d'adopter une approche dynamique, considérant les relations entre les objets-frontières, les infrastructures sociales et les identités des groupes concernés.

Boundary Object de Susan Leigh Star et James R. Griesemer (1989)

Le problème de la représentation commune dans des mondes sociaux divers et interconnectés

Star et Griesemer (1989) ont présenté le concept d'objets-frontières (boundary objects) lors de leur analyse des mécanismes de coopération entre différents groupes sociaux, scientifiques, amateurs, administrateurs lors de l'établissement du musée de Zoologie Vertébrée de l'université de Californie, Berkeley.

Ils montrent que la pratique scientifique est marquée par une forte hétérogénéité : des intervenants aux intérêts, savoirs et logiques d'action variés doivent coopérer sans forcément partager les mêmes cadres de référence.

Devant une telle diversité, les objets-frontières permettent de stabiliser la collaboration. Ils possèdent une souplesse permettant une interprétation adaptée à chaque acteur, et sont suffisamment structurants pour maintenir une cohérence globale.

Les auteurs distinguent quatre catégories : les référentiels font référence aux collections partagées, les types idéaux représentent des modèles conceptuels, les frontières coïncidentes désignent des objets utilisés de manière différente selon les groupes, et les formulaires standardisés correspondent à des protocoles communs.

Contrairement à l'approche centralisée présentée par Latour et Callon (1986), qui implique un filtrage des contributions par un point de passage unique contrôlé par un acteur dominant, Star et Griesemer plaident pour une approche plus souple.

Dans leur modèle, la traduction ne se fait pas de manière unidirectionnelle, mais suit une logique multidirectionnelle, où plusieurs groupes négocient simultanément leurs propres interprétations.

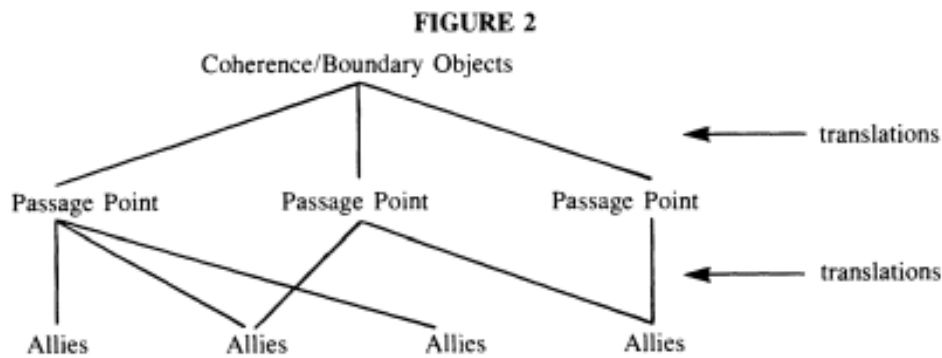


Figure 6 : Modélisation d'un Boundary Object. Source: Star and Griesemer (1989, p. 390).

La représentation graphique ci-dessous met en lumière le schéma alternatif avancé par Star et Griesemer : un cadre plus adaptable dans lequel plusieurs points de passages obligatoires coexistent, favorisant la coopération sans imposer une perspective unique.

Star et Griesemer situent ces objets au sein d'une infrastructure sociale, un ensemble de pratiques et de normes qui, progressivement, acquiert une invisibilité tout en conservant son caractère structurant. C'est dans cet arrière-plan que les objets-frontières s'inscrivent : ils facilitent les interactions tout en s'ajustant aux changements des environnements institutionnels.

Appliqué au concept de double matérialité, ce cadre offre une perspective sur la manière dont certains outils agissent en tant qu'objets-frontières. Ils assurent simultanément la traduction des enjeux ESG en termes financiers et la coordination des acteurs aux rationalités diverses (RSE, finance, direction, etc.).

Ainsi, le concept d'objet-frontière constitue une clé de lecture pertinente pour analyser les conflits, les interactions et les ajustements concernés dans la mise en œuvre de la double matérialité.

L'analyse réalisée par les auteurs Briers et Chua (2001) étend le concept d'objets-frontières tel qu'il a été introduit par Star et Griesemer (1989) en le contextualisant dans le cadre spécifique d'une organisation : la mise en œuvre d'un système de comptabilité par activité (Activity-Based Costing).

Leur étude met en évidence comment certains éléments comptables, tels que les outils de gestion ou les indicateurs, facilitent la coordination entre différents groupes ayant des intérêts divergents – comptables, ingénieurs, cadres opérationnels – tout en permettant des interprétations spécifiques à chaque acteur.

Les auteurs démontrent que ces objets limitent garantissent une stabilité structurelle au processus de transformation, tout en étant assez souples pour s'ajuster aux contraintes spécifiques de chaque contexte local.

Selon Briers et Chua, la transformation organisationnelle ne repose pas sur l'application uniforme d'un modèle, mais sur la capacité à interpréter et à harmoniser des logiques diverses à l'aide de dispositifs communs.

Les travaux de Star et Griesemer (1989) ainsi que ceux de Briers et Chua (2001) proposent un cadre conceptuel riche pour comprendre la complexité liée à l'intégration de la double matérialité dans les processus de communication sur la durabilité.

Tous deux mettent en évidence que la collaboration entre acteurs aux logiques différentes ne repose pas sur un consensus préalable. Cependant, il repose sur l'existence de dispositifs partagée – les objets-frontières – qui permettent une coordination sans uniformisation.

Dans le contexte de la double matérialité, les entreprises doivent concilier deux perspectives différentes : l'une financière, centrée sur les risques pour l'entreprise, et l'autre sociétale, focalisée sur les impacts qu'elle génère.

Cette dualité engendre une tension analogue à celle mise en lumière par Star et Griesemer concernant la diversité des perspectives et l'impératif de cohérence.

Les objets mobilisés pour structurer le reporting peuvent ainsi être analysés comme des boundary objects, dans la mesure où ils permettent à des services aux rationalités distinctes (RSE, finance, stratégie, conformité) de communiquer, tout en laissant place à une certaine marge d'interprétation.

Ces enseignements permettent de poser l'hypothèse selon laquelle les boundary objects jouent un rôle essentiel dans le processus d'appropriation de la double matérialité en milieu professionnel. Ils agissent comme des outils de traduction, de médiation et d'articulation entre des logiques institutionnelles différentes.

Émergence d'une problématique

La double matérialité comme nouvelle pratique de reporting

Au cours des dernières années, la finance durable est devenue un enjeu majeur pour les entreprises et les organismes de réglementation. Face aux défis environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), les parties prenantes exigent des informations plus fiables et plus structurées.

La directive CSRD constitue un tournant important dans cette évolution en introduisant une approche plus globale du reporting, qui prend en compte non seulement les impacts financiers, mais également les effets de l'entreprise sur la société et l'environnement. C'est ce que consacre le concept de double matérialité, désormais au cœur des exigences en matière de reporting durable.

Cette double lecture impose aux entreprises d'évaluer chaque enjeu selon deux axes :

1. La matérialité financière qui consiste à évaluer l'incidence des enjeux ESG sur la performance économique de l'entreprise.
2. La matérialité d'impact qui englobe les conséquences de l'entreprise sur son environnement naturel et social (EFRAG, 2021 ; Adams et al., 2021).

Cette nouvelle exigence entraîne une transformation significative des méthodes de communication des informations. Elle demande aux entreprises de développer de nouveaux outils, méthodes et processus de coordination afin de formaliser une analyse fréquemment complexe, interdisciplinaire et en constante évolution.

Un processus d'appropriation dont l'issue reste incertaine

En pratique, cette matérialité double pose de nombreux défis. Les interprétations divergent selon les services, les référentiels sont multiples (GRI, SASB, ESRS), et les cadres d'évaluation laissent une vaste marge de manœuvre aux entreprises (CEPS, 2020 ; Nilsen, 2023).

Bien que la norme soit universellement acceptée, sa mise en œuvre demeure fortement dépendante du contexte, de la maturité organisationnelle, des ressources disponibles et de la volonté stratégique des parties prenantes.

Dès lors, la double matérialité n'apparaît pas comme une procédure standardisée, mais plutôt un processus évolutif par lequel les entreprises conçoivent, choisissent et ajustent des instruments pour satisfaire aux exigences tout en tenant compte de leurs propres contraintes internes.

Des objets de coordination pour structurer l'appropriation

Dans ce contexte, il est pertinent d'étudier les outils que mobilisent les entreprises — matrices, grilles de scoring, seuils et référentiels — à la fois en tant qu'outils techniques et en tant qu'objets de médiation. Ce sont ces objets qui permettent aux fonctions de dialoguer, de traduire leurs besoins respectifs et d'établir une analyse commune des enjeux.

Ce rôle de médiation est bien décrit dans la littérature sur les boundary objects (Star & Griesemer, 1989 ; Bowker & Star, 1999). Ces objets, à la fois souples dans leur usage, mais suffisamment structurés par tous, permettant la collaboration sans imposer une vision unique.

Dans le cadre du reporting durable, ces outils pourraient représenter des leviers d'appropriation concrets de la double matérialité, en favorisant la collaboration entre les départements RSE, finance, juridique et audit.

Formation de la problématique

Lorsque la double matérialité est érigée en une norme, sa mise en œuvre repose sur les ressources que les entreprises déploient pour s'approprier cette logique. Dans cette perspective, une question centrale émerge :

Comment les entreprises s'approprient-elles la double matérialité dans les nouvelles pratiques de reporting ?

L'objectif de cette étude vise à explorer les outils qui permettent cette appropriation, à comprendre comment ils sont mobilisés, interprétés, adaptés ainsi qu'à évaluer leur efficacité en termes de coordination, de traduction et de transformation.

Objectifs de la recherche

Ce mémoire a pour objectif d'analyser les pratiques opérationnelles mises en œuvre par les entreprises pour mettre en pratique le principe de double matérialité. Il s'agit principalement de :

- Identifier les outils mobilisés dans le processus (matrices, scoring, seuils).
- Appréhender leur rôle au sein de l'organisation.
- Mettre en lumière les rôles que ces objets jouent dans l'appropriation de la double matérialité.

La méthodologie adoptée est inductive, qualitative et exploratoire. Elle vise à reconstruire les pratiques effectives en se basant sur des données empiriques telles que des entretiens et des rapports, pour proposer une lecture analytique des processus d'appropriation.

Méthodologie et récoltes de données

Introduction à la méthodologie

Ce mémoire adopte une approche qualitative exploratoire, en raison de l'instabilité du phénomène étudié : l'intégration des dimensions financières et extra-financières à travers des objets-frontières dans le contexte de la double matérialité.

Bien que le concept de cette matérialité double fût intégré par la réglementation européenne par le biais de la CSRD, celle-ci est en phase de développement tant au niveau conceptuel qu'au point de vue de sa mise en œuvre pratique. On retrouve une similitude pour les objets-frontières, qui sont des outils provenant des domaines de la sociologie des sciences et de l'organisation, et dont le contexte de la finance durable demeure largement méconnu.

Dans cette approche, il s'avère essentiel de recourir à la recherche qualitative exploratoire afin de comprendre de manière approfondie, complexe et nuancée un phénomène, en considérant des perceptions, des interprétations et des pratiques réelles des acteurs concernés.

D'après Denzin et Lincoln (2017), cette méthode est spécifiquement pertinente en l'absence d'un cadre théorique ou empirique préétabli dans la littérature, car elle nous permet d'analyser les logiques sous-jacentes aux actions à partir des données recueillies sur le terrain. Son but n'est pas de valider une hypothèse de façon formelle, mais de produire de nouvelles connaissances à travers un processus inductif afin d'émerger des concepts, des catégories ou des théories.

Cette posture est également défendue par Frederick Erickson (2017), qui souligne que la recherche qualitative tend à « découvrir et de décrire de manière narrative ce que font les individus dans leur vie quotidienne et ce que ces actions signifient pour eux » (p. 86). Contrairement à la recherche quantitative, qui se concentre sur la mesure et le comptage, l'approche qualitative s'attache à identifier les variations de formes et de significations.

Erickson affirme que toute recherche quantitative repose inévitablement sur une fondation qualitative qui détermine les éléments analysés (Erickson, 2017). Cette distinction souligne l'importance d'adopter une approche qualitative pour explorer un sujet complexe tel que le rôle des objets-frontières dans l'intégration des logiques financières et extra-financières au sein des organisations.

En outre, cette méthode est particulièrement adaptée à des sujets tels que la double matérialité, qui fait appel à une expertise multidisciplinaire en comptabilité, stratégie, mais également en environnement, et qui impliquent des parties prenantes aux intérêts divergents.

La démarche exploratoire vise à saisir cette diversité des perspectives et des interprétations en examinant les discours et les récits des parties prenantes engagées dans la mise en œuvre du reporting de durabilité.

Type de recherche et approche méthodologique

Tableau de synthèse

Nature de la recherche	Exploratoire L'objectif est d'améliorer la compréhension d'un phénomène ou d'un concept encore peu étudié.
Démarche de la recherche	Qualitative Analyse en profondeur des représentations, des discours et des pratiques des parties prenantes.
Mode de raisonnement	Inductif Compréhension du concept émergent à partir de l'analyse des données recueillies.
Type d'étude	Étude empirique exploratoire Basé sur des entretiens et des rapports de durabilité
Objectif de la recherche	Produire une connaissance contextualisée sur la manière dont les <i>boundary objects</i> sont mobilisés dans les pratiques de reporting durable.
Méthode de récolte de données	Entretiens semi-directifs auprès de professionnels de la finance durable, de la RSE ou du reporting réglementaire et analyse des rapports de durabilité.

Méthode de collecte de données

Dans le cadre de ce mémoire à recherche qualitative exploratoire, les données ont été collectées au moyen d'entretiens semi-directifs, une approche couramment utilisée pour étudier les phénomènes complexes dans leur contexte naturel (Creswell & Poth, 2018 ; Merriam & Tisdell, 2016).

Justification du choix méthodologique

Les entretiens semi-directifs ont été sélectionnés en raison de leur structure souple, ce qui permet une comparaison des réponses entre les participants. Cette approche facilite l'exploration des thématiques variées tout en offrant aux participants la liberté de développer et d'exprimer leur point de vue. Cette caractéristique se révèle pertinente pour les domaines

ou sujets émergents et peu standardisés tels que la double matérialité (Kvale & Brinkmann, 2015).

Comme l'affirment Patton (2015) et Erickson (2017), les entretiens qualitatifs sont appropriés pour appréhender la complexité des phénomènes sociaux en mettant en exergue le sens que les participants attribuent à leurs actions.

En complément des entretiens, une étude documentaire a été réalisée sur trois rapports de durabilité émis par Air France-KLM, DFDS et Ahold Delhaize. Ces rapports ont été sélectionnés pour leur diversité sectorielle et leur degré d'avancement dans l'application de la double matérialité. L'objectif était d'analyser comment les principes énoncés dans les discours des professionnels se manifestent de manière concrète dans les pratiques de reporting.

Sélection des participants

L'échantillon repose sur un échantillonnage raisonné. D'après Patton (2002), cette approche, aussi appelée *purposeful sampling* est caractérisée par « a sampling that focuses on selecting information-rich cases for study in depth. The logic and power of purposeful sampling lie in selecting cases that are especially informative. » (P. 230).

Le but de cette approche est de cibler les parties prenantes directement engagées dans la mise en œuvre de la double matérialité ou étant familiarisées avec les instruments de reporting durable. Les profils recherchés incluent les responsables de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), les consultants spécialisés en durabilité, les auditeurs en critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ainsi que les experts en finance durable.

Le nombre d'entretiens prévu se situe de 6 à 10, en accord avec les directives de recherche qualitative qui privilégient la qualité des données à la taille de l'échantillon (Guest, Bunce & Johnson, 2006). La décision finale sera établie sur le point de saturation des données, indiquant le moment où les entretiens ne génèrent plus de nouvelles informations (Saunders et al., 2018).

En complément des cinq entretiens semi-directifs principaux, deux entretiens de validation ont été conduits avec des experts du domaine. Leur objectif était de valider les résultats issus de l'analyse inductive, en réagissant aux cas et aux rôles identifiés lors de l'étude.

Ces discussions ont servi à valider ou à ajuster les interprétations avancées, contribuant ainsi à consolider la crédibilité de la démarche et l'ancrage empirique des conclusions.

Guide d'entretien

La conception d'un guide d'entretien est essentielle pour structurer les échanges tout en permettant une flexibilité en fonction des propos des participants. Il se structure autour de quatre grands axes : (cf. annexes)

1. La compréhension de la matérialité double
2. Les outils et les référentiels utilisés dans ce contexte
3. Le rôle des boundary objects dans le processus de reporting
4. Les défis, limites et perceptions associées à la mise en œuvre de ces mesures

Modalités pratiques

Les entretiens seront en ligne. La durée prévue est de 30 à 60 minutes. Chaque entrevue sera enregistrée en audio (avec le consentement préalable des participants), puis fera l'objet d'une transcription à des fins d'analyse.

Les participants seront contactés par le biais d'un courriel ou d'un message sur LinkedIn professionnel, comportant une personnalisation explicite concernant l'objet de l'étude, le contexte académique et l'assurance de la confidentialité des données.

Réflexions éthiques

Conformément aux règles éthiques de la recherche qualitative, les participants seront informés sur la confidentialité, l'anonymat et la possibilité de se retirer à tout moment, et de la non-obligation de répondre à toutes les questions (Miles, Huberman & Saldaña, 2014). Les informations recueillies seront strictement destinées à des objectifs académiques, en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Limites de l'étude

Comme toute recherche qualitative, cette étude présente certaines limites qu'il convient de souligner. Premièrement, la taille de l'échantillon repose sur un échantillonnage raisonné (Patton, 2002) qui cherche à choisir des profils pertinents, mais ne permet pas de généraliser les résultats à l'ensemble des entreprises. L'objectif étant de parvenir à une compréhension contextualisée du phénomène, l'importance est dédiée à la profondeur des témoignages plutôt qu'à la représentation statistique.

Ensuite, la méthode des entretiens comporte un risque d'interprétation subjective lors de l'analyse. Pour limiter les effets, une méthodologie stricte a été établie avec une vigilance continue pour assurer la cohérence des différentes données. Il est également crucial de noter que les résultats dépendent des perceptions des participants, qui peuvent être influencées

par leur rôle, leur environnement professionnel ou leur degré d'aisance face aux concepts abordés.

Enfin, la question de la double matérialité et l'utilisation des objets-frontières s'inscrivent dans un contexte en constante évolution en raison du temps de transition de la directive CSRD. Il y a donc une haute possibilité que les pratiques identifiées lors de cette étude connaissent une évolution rapide dans les années à venir. Cette enquête est exploratoire, et les résultats doivent être interprétés comme une image à un instant donné, ouvrant la voie à des perspectives pour des recherches ultérieures.

Partie III — Résultats obtenus et analyse

La double matérialité comme nouvelle pratique de reporting

Les résultats des entretiens et des rapports analysés indiquent que la majorité des entreprises perçoivent la double matérialité non pas comme une notion abstraite, mais comme une nouvelle pratique de reporting en cours d'appropriation. Il s'agit d'un cadre d'analyse à double dimension.

Il oblige l'entreprise à se positionner simultanément comme sujet exposé à des risques financiers (matérialité financière) et en tant qu'acteur générant des effets sur la société et l'environnement (matérialité d'impact).

Comme l'indique un des répondants, « Je considère la double matérialité comme une grille de lecture à double entrée... » (ITW 2), ou encore « La double matérialité est, selon moi, au cœur des diagnostics ESG que je mène » (ITW 2).

Ce changement de posture est perçu comme structurant pour les entreprises, qui se trouvent maintenant confrontées à l'articulation de deux logiques de matérialité, qui peuvent être divergentes, dans un seul processus de reporting intégré.

De nombreux participants mettent en avant le fait que cette approche transforme en profondeur leur manière d'appréhender les enjeux, en soulignant que c'est un concept novateur s'appuyant sur des concepts préexistants.

L'un des interviewés résume cette évolution à l'aide d'une métaphore visuelle : « Une deuxième flèche partant vers l'extérieur, et une flèche provenant du monde extérieur » (ITW 3), illustrant la dualité entre les influences sur l'entreprise et celles qu'elle exerce.

Toutefois, bien que l'importance de cette approche double soit de plus en plus soulignée par la CSRD et les normes telles que les ESRS, son appropriation reste hétérogène.

Certains la décrivent comme une approche encore floue : « Pour une entreprise relevant du champ d'application de la directive mais n'ayant jamais mis en œuvre ce processus, il s'agit probablement de la partie la plus complexe du reporting » (ITW 5).

D'autres insistent sur le besoin d'accompagnement ou de co-construction : « Quand on est dans la partie consulting, on accompagne les entreprises pour faire cette double matérialité » (ITW 5).

En ce qui concerne les rapports, on observe une convergence de plus en plus marquée avec les exigences de la directive.

Selon le rapport de DFDS, l'entreprise a réalisé sa première évaluation de la double matérialité (DMA), marquant ainsi une étape majeure dans notre parcours visant à aligner les efforts de durabilité sur les attentes des parties prenantes et les priorités organisationnelles.

De plus, Ahold Delhaize précise que son analyse de matérialité pour 2024 est établie sur le principe de double matérialité, considérant simultanément la matérialité de l'impact et la matérialité financière conformément aux exigences de l'ESRS.

On observe ainsi une volonté de se conformer à un cadre normatif partagé, tout en adaptant ce dernier aux logiques internes.

Enfin, les références bibliographiques mettent en lumière l'émergence d'un langage commun concernant la double matérialité. Ce langage s'appuie sur l'utilisation d'outils tels que les matrices, les scores et les référentiels, ainsi que sur une normalisation progressive des exigences.

Comme le souligne un des répondants : « Les entreprises qui rapportaient sur le GRI avaient déjà un volet, disons, de cette matérialité. Les entreprises qui utilisaient le SASB ou maintenant les IFRS, elles ont le côté financier. Ce qui est nouveau, c'est d'avoir combiné les deux » (ITW 5).

La double matérialité devient donc simultanément un cadre réglementaire, un outil de structuration interne et un moyen de communication entre les fonctions et les parties prenantes.

En dépit de son intégration progressive dans les normes de reporting, la double matérialité demeure un concept abstrait et évolutif, difficile à stabiliser dans les pratiques.

Elle ne se résume pas à une méthode ou à une norme, mais constitue un espace de négociation entre visions hétérogènes, entre acteurs aux rationalités parfois opposées (juridique, financier, RSE, opérationnel).

En ce sens, elle incarne ce que Star et Griesemer (1989) qualifient d'objet-frontière : un objet qui a une structure suffisamment définie pour encourager la coopération, tout en étant assez flexible pour permettre des interprétations multiples selon les contextes.

Cette tension entre la normativité du cadre et les pratiques locales en fait un processus d'appropriation instable, mais profondément stratégique.

Appropriation concrète de la double matérialité : trois cas d'outils

La matrice de double matérialité

La matrice de double matérialité est largement utilisée par les entreprises pour intégrer cette notion dans leur stratégie. Présente dans la quasi-totalité des entretiens et dans les 3 rapports examinés, elle est identifiée comme un mécanisme structurant qui facilite la connexion entre la matérialité financière et la matérialité d'impact.

Bien plus qu'un simple support graphique, elle constitue en réalité un véritable outil d'arbitrage, de sélection et de dialogue, utilisé à différents moments du processus.

La matrice repose en général sur un référentiel normatif, principalement les ESRS, qui en fixent les axes d'analyse. Un des participants explique de la manière suivante : « Elle oriente également la mise en place des rapports conformes à la CSRD, dans lesquels les deux dimensions doivent être consignées, étayées et hiérarchisées en fonction de critères transparents » (ITW2).

Fréquemment, une analyse quantitative ou semi-qualitative est utilisée pour situer chaque sujet sur la matrice en fonction de son importance pour l'entreprise (matérialité financière) et pour les parties prenantes (matérialité d'impact).

Comme l'indique un praticien : « On va faire effectivement cette matrice où on va avoir la matérialité d'impact et la matérialité financière sur les deux axes. Et puis on va placer nos thématiques sur la matrice de manière à montrer visuellement ce qui est au-dessus et ce qui est en dessous du seuil de matérialité » (ITW 5).

Au-delà de son usage technique, la matrice joue un rôle crucial dans la structuration du dialogue avec les parties prenantes. Elle devient un langage commun à partir duquel les enjeux peuvent être discutés et comparés. « Pour une entreprise qui se trouve dans le champ d'application de la directive mais qui n'a jamais fait ce processus, c'est probablement la partie la plus complexe du reporting. [...] Ça demande une réflexion qui n'est pas toujours simple sur les différents concepts » (ITW 5).

Un des participants a expliqué que les éléments à intégrer dans la matrice peuvent parfois être nombreux : Il est possible que nous ayons au moins 100 à 150 IROs, parfois même davantage. Il est nécessaire de procéder à la numérisation de chacun d'entre eux. C'est long. Et puis après, on doit synthétiser pour voir ce qui sort comme sujet matériel » (ITW 5).

Cette fonction de sélection révèle l'importance de la matrice comme outil de priorisation, capable d'objectiver les décisions dans un contexte où les interprétations sont multiples. Comme mentionné dans un rapport, la matrice de matérialité fournit un aperçu global des sujets les plus critiques découlant de l'Analyse des Matérialités (DMA) (Rapport DFDS).

Cependant, cette représentation visuelle n'est pas suffisante en soi : les entreprises doivent aussi traduire les attentes parfois divergentes des directions internes.

Ainsi, la matrice se transforme en un objet-frontière, permettant d'établir un langage commun entre la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et la finance, comme le souligne le participant 2. Cette matrice peut prendre la forme d'une double matérialité ou d'une cartographie des risques ESG.

En dernier lieu, la matrice contribue à la stabilisation d'un processus de négociation interne entre les différentes fonctions de l'entreprise. Un expert résume de la manière suivante : « Ces outils jouent un rôle de support pour aligner la stratégie, la communication interne et la prise de décision collective » (ITW 2).

Elle facilite l'appropriation progressive de la double matérialité en traduisant un concept abstrait en pratique observable. Ainsi, c'est par le biais de cette approche que les deux logiques, à savoir l'impact et la finance, se rejoignent tout en laissant place à une marge d'interprétation essentielle pour s'adapter localement.

La matrice de double matérialité n'est pas simplement un outil technique ; cet instrument est un levier central d'appropriation du concept par les entreprises, en matérialisant les enjeux, en structurant les arbitrages internes et en facilitant le dialogue interfonctionnel.

D'autres outils, tels que les systèmes de notation, viennent renforcer ce processus d'appropriation en offrant une évaluation des impacts plus systémique et structurée.

Le scoring des enjeux ESG

Le scoring est largement utilisé comme un outil clé pour intégrer le concept de double matérialité. Il consiste à évaluer l'importance des enjeux ESG — souvent sous forme d'IROs (Impacts, Risks & Opportunities) — grâce à une grille de critères et une échelle de notation. L'objectif est de simplifier la hiérarchisation, la synthèse et la lisibilité des enjeux matériels.

Plusieurs répondants décrivent ce processus comme essentiel à l'appropriation de la méthode. « On arrive à un score qui est donné à chacun des IROs. Et ensuite, on va définir un seuil. À partir du moment où ça dépasse ce seuil, on considère que le sujet est matériel » (ITW 5).

Ce score est fréquemment établi en s'établissant sur des critères qui s'inspirent des normes ESRS, tels que la gravité, l'échelle (scale), la portée (scope) ou la probabilité (likelihood), mais leur application reste hétérogène. « On va de 1 à 5, mais qu'est-ce que veut dire 4 ? Qu'est-ce que veut dire 5 ? Il y a une absence d'échelle claire » (ITW 2).

Dans le domaine des entreprises, cette méthode est intégrée de manière structurée. Le rapport de KLM indique que chaque IRO a été évalué sur une échelle de 1 à 5 en fonction de la gravité et de la probabilité, en accord avec notre cadre de gestion des risques d'entreprise. Ainsi, il met en avant l'intégration du scoring dans la gouvernance des risques.

De son côté, Ahold Delhaize a précisé que « la prochaine étape consistait à quantifier et évaluer chaque question de durabilité à travers une notation établie sur les dimensions de l'ESRS ».

Toutefois, bien que le scoring semble rigoureux sur le plan méthodologique, son application révèle des écarts importants entre entreprises. « Chaque organisation définit son seuil de matérialité comme elle l'entend, parfois 2,5, parfois 3. Et chacun fait un peu comme il veut » (ITW 4). Cela génère une certaine frustration dans les comparaisons sectorielles et alimente une demande de standardisation.

En interne, le scoring est également utilisé comme un instrument d'harmonisation entre différents services. Il permet de faire émerger une base de discussion entre les parties prenantes internes : « On est autour de la table, plusieurs départements avec des visions très différentes... Le scoring nous permet de prioriser ensemble » (ITW 5).

Ce rôle de médiation est davantage mis en avant lorsqu'il est aligné avec la stratégie, comme l'indique un consultant : « Nous réfléchissons également à l'impact potentiel du DMA, car cela pourrait être exploité dans les communications, voire intégré dans le rapport stratégique » (ITW 1).

Ainsi, grâce au scoring, les entreprises ne se contentent pas d'objectiver les enjeux : elles les traduisent, les classent et les intègrent dans un dispositif de narration et de pilotage.

Il agit en tant qu'objet-frontière en facilitant le partage des enjeux ESG, tout en préservant une certaine diversité d'interprétation.

En résumé, le scoring des enjeux ESG constitue un levier d'appropriation fondamental de la double matérialité. Il permet la structuration de l'analyse des impacts, des risques et des opportunités, tout en encourageant la collaboration entre les fonctions internes et en alimentant la gouvernance stratégique.

Cependant, la variété des approches employées et le manque d'un cadre de référence renforcent sa fonction d'objet-frontière, à la fois structurant et interprétable.

Cette tension est également présente dans un autre instrument essentiel d'appropriation : la gestion des seuils de matérialité, sur laquelle nous nous penchons maintenant.

Les seuils de matérialité et l'usage des référentiels

La définition des seuils joue un rôle central dans le processus d'appropriation de la double matérialité. Il s'agit ici de déterminer, à partir d'un score, à partir de quel niveau un enjeu devient « matériel » et doit ainsi être inclus dans le reporting. Ce seuil marque un point de bascule dans la prise en compte ou l'exclusion d'IROs, et donc un véritable acte d'arbitrage stratégique.

Comme indiqué par l'un des participants, il est prévu d'établir un seuil de matérialité au-delà duquel tous les IROs seront considérés comme étant significatifs. « On va fixer ce seuil de matérialité et on va dire que tous les IROs qui dépassent ce seuil, on va les considérer comme matériels. Ceux qui sont en dessous, on va les laisser de côté » (ITW 5).

Bien que cette pratique semble stricte, son application reste largement laissée à la discrétion des entreprises : « Il n'existe pas véritablement de cadre clairement défini. Chacun agit à sa guise. » (ITW 2). Cela entraîne une forte hétérogénéité sectorielle, ce qui rend difficile la conciliation avec l'objectif de comparabilité souhaité par la CSRD.

Face à cette incertitude, les référentiels réglementaires (notamment les ESRS, produits par l'EFRAG) sont mobilisés pour guider l'établissement de ces seuils. Selon l'interviewé numéro 4, il est d'avis que, malgré les directives d'implémentation fournies par l'EFRAG, la situation s'est améliorée, mais le niveau de normalisation n'est pas encore suffisant.

Les entreprises font également usage de référentiels bien établis tels que le GRI ou le SASB, parfois en vue de faciliter la comparaison entre différents cadres de reporting.

Le rapport Ahold Delhaize met en lumière cette approche en indiquant que les seuils ont été validés grâce à l'engagement des parties prenantes et en conformité avec les exigences de l'ESRS, soulignant ainsi un équilibre souhaité entre la réglementation et la collaboration.

Les seuils eux-mêmes sont souvent déterminés en fonction de critères quantitatifs tels que la sévérité, la portée ou la probabilité, mais leur pondération reste interprétable. « C'est difficile, parce que même dans un score de 1 à 5, qu'est-ce que veut dire 4 ? Et est-ce qu'un 3,5 est vraiment en dessous du seuil ? » (ITW 2).

Cette incertitude conduit les entreprises à adapter leur seuil en fonction de leur niveau de développement, de leur secteur ou de leurs enjeux propres, tout en cherchant à maintenir leur crédibilité auprès des parties prenantes et des auditeurs.

Par conséquent, le seuil de matérialité est sujet à des discussions et à des ajustements au sein de comités, ajusté en fonction des retours internes et externes. Le seuil sera réexaminé lors de la réunion du comité DMA. Comme mentionné dans l'interview 4, on observe ce qui émerge et on effectue des ajustements.

Il est également utilisé comme outil de storytelling ou de cadrage stratégique, en décidant quels enjeux seront mis en avant dans le rapport.

En conclusion, les seuils illustrent une appropriation pragmatique et stratégique de la double matérialité. Bien plus que de simples instruments techniques, ces outils offrent aux entreprises la possibilité de trouver un juste équilibre entre conformité, lisibilité et particularités internes.

À ce titre, ils agissent comme de véritables objets-frontière, en encadrant les débats, en mettant en avant les arbitrages et en établissant des liens entre les logiques réglementaires et les réalités opérationnelles.

Le rôle des objets-frontières dans l'appropriation de la double matérialité

L'analyse des trois cas précédents (matrice de double matérialité, scoring des enjeux ESG, et seuils associés aux référentiels) révèle une pluralité d'outils mobilisés pour s'approprier la double matérialité.

Bien que différents dans leur forme et leur fonction immédiate, ces outils partagent une même caractéristique : ils relient des acteurs, des logiques et des priorités distinctes, sans pour autant imposer une vision unique.

Cette capacité d'articulation est typique des objets-frontières (Star et Griesemer, 1989) : objets suffisamment flexibles pour s'adapter à différents usages, et robustes pour assurer une coordination.

L'analyse transversale des données révèle que ces objets jouent quatre rôles principaux dans l'appropriation de la double matérialité par les entreprises.

Identifier les enjeux communs

Le premier rôle observé est celui de détecter et de structurer les sujets matériels, en croisant les perspectives internes et externes. Dès sa création, la matrice de double matérialité remplit cette fonction en permettant de représenter, à travers deux axes, les sujets importants simultanément par les parties prenantes et par l'entreprise.

Comme mentionné par l'un des interviewés, les thématiques seront disposées sur la matrice pour illustrer de manière visuelle ce qui se situe au-dessus et en dessous du seuil de matérialité (ITW 5).

De même, le scoring permet de traduire des préoccupations complexes en valeurs comparables, facilitant l'identification des priorités. « Des IROs, on en a parfois 100, 150. On doit scanner chacun d'entre eux, puis synthétiser pour voir ce qui sort comme sujet matériel » (ITW 5).

Ce processus de réduction est fondamental pour la compréhension, car il permet une logique conceptuelle floue à une liste concrète à traiter.

En dernier lieu, les seuils de matérialité délimitent explicitement ce qui est pris en compte, servant de base aux échanges et aux décisions. Cette limite, bien qu'elle soit abstraite, sert de base pour engager les échanges et encadrer les prises de décision.

Le rapport de DFDS illustre comment « le DMA a conduit à une présélection des principaux sujets matériels », résultant d'une évaluation croisée.

Par conséquent, que ce soit pour la visualisation, l'évaluation ou la classification, ces outils aident les entreprises dans l'élaboration d'une cartographie partagée des enjeux, étape préliminaire essentielle à l'appropriation de la double matérialité.

Harmoniser les pratiques

Le second rôle observé des boundary objects est leur capacité à créer un langage commun entre des acteurs aux logiques différentes, notamment entre les fonctions RSE, finance, juridique, opérationnelle, et parfois même les parties prenantes externes.

Cette fonction d'harmonisation se manifeste de manière significative à travers l'utilisation de la double matérialité, qui devient un support de dialogue. « Une matrice de double matérialité ou une cartographie de risques ESG, par exemple, peut créer un langage commun entre la RSE et la finance » (ITW 2).

L'harmonisation ne se limite pas seulement à l'aspect graphique ou à une norme visuelle, mais englobe également la standardisation des critères d'évaluation, en particulier dans le scoring. Les entreprises s'efforcent de créer des échelles partagées, même si leur interprétation reste parfois floue : « On va de 1 à 5, mais qu'est-ce que veut dire 4 ? Qu'est-ce que veut dire 5 ? Il y a une absence d'échelle claire » (ITW 2).

Néanmoins, la définition d'une grille a pour effet de contraindre les diverses fonctions à expliciter leurs attentes et à confronter leurs représentations.

Ce rôle est également soutenu par les référentiels réglementaires, comme les ESRS. Même s'ils permettent une marge d'interprétation, ces cadres fournissent des directives communes qui facilitent l'alignement entre les entreprises et avec les auditeurs. « Je pense qu'avec les guidances d'implémentation de l'EFRAG, ça va mieux, mais ce n'est pas encore assez normé » (ITW 4).

Le rapport d'Ahold Delhaize indique que les seuils ont été validés grâce à l'engagement des parties prenantes et sont conformes aux exigences de l'ESRS, ce qui renforce la cohérence du dispositif.

Dans tous les cas, ces objets permettent une collaboration minimale entre visions et fonctions. Ils ne cherchent pas à imposer un consensus, mais fournissent un soutien assez robuste et stable pour favoriser les échanges sans blocage. De cette manière, ils remplissent leur rôle de boundary objects dans le sens premier du terme : relier sans uniformiser.

Donner de la flexibilité

Un troisième rôle récurrent important des objets utilisés dans l'appropriation de la double matérialité est leur capacité à s'adapter aux contextes locaux, aux ressources disponibles et aux niveaux de maturité organisationnels.

Autrement dit, ces outils permettent aux entreprises de s'approprier la directive sans appliquer mécaniquement un modèle unique.

Cette idée est particulièrement visible dans la manière dont les seuils sont définis. « On fixe un seuil à 2,5 ou à 3, parfois en fonction des projets. Ce n'est pas figé. » (ITW 5). Cette marge de manœuvre est perçue à la fois comme une liberté utile et une source d'incertitude. « Il n'y a pas vraiment de cadre clair. Chacun fait comme il veut... Et du coup, ça crée de la frustration quand on compare les résultats » (ITW 2).

De la même manière, les matrices ne sont pas construites selon un format unique. Certaines entreprises optent pour une approche collaborative, tandis que d'autres externalisent la méthode à un cabinet et d'autres encore ajustent la granularité en fonction de la chaîne de valeur. « Il faut quand même laisser une certaine flexibilité. Les concepts doivent être communs, mais la méthode doit pouvoir s'adapter » (ITW 4).

Cela correspond exactement à la définition de Star et Griesemer (1989) : un objet-frontière est caractérisé par sa plasticité fonctionnelle et sa rigidité structurelle, favorisant ainsi une coordination souple sans tomber dans le chaos.

Cette variabilité se manifeste également dans les cadres de reporting utilisés : "Certaines entreprises adoptent le GRI, d'autres préfèrent le SASB, ou encore les ESRS." Ce qui est innovant, c'est la combinaison de ces cadres » (ITW 5).

Loin d'un copier-coller réglementaire, le processus devient donc une hybridation entre normes officielles, outils internes et décisions sectorielles, rendues possible par la souplesse des objets mobilisés.

Ainsi, en offrant une certaine latitude d'interprétation et de personnalisation, ces instruments permettent d'éviter le rejet ou l'automatisation.

Ils permettent à chaque entreprise de s'adapter à son environnement tout en répondant aux exigences de la CSRD, ce qui constitue un facteur clé de réussite dans l'implémentation.

Stimuler la transformation

En dernier lieu, les objets-frontières étudiés ne se limitent pas à coordonner ou à structurer, mais ils participent activement à la transformation des pratiques internes. En rendant visible ce qui était implicite, en obligeant à formuler des arbitrages ou en modifiant les processus de gouvernance, ils agissent comme des catalyseurs de transformation organisationnelle.

Le scoring, tel qu'illustré, ne se limite pas à une simple fonction de priorisation. Il se transforme en un élément narratif fréquemment employé dans la communication financière, les rapports de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et les réunions de gestion. « Ce qui ressort du DMA peut être utilisé pour la communication, mais aussi dans le rapport stratégique » (ITW 1).

Cela montre que les outils mobilisés dans le processus de double matérialité traversent les frontières de départements, affectent les perceptions et s'insèrent dans le processus de prise de décision.

En ce qui concerne les rapports, cette transformation est également observable. Selon KLM, le processus de notation a permis une meilleure intégration des enjeux liés à la responsabilité sociétale des entreprises dans la planification stratégique globale.

Quant à Ahold, il indique que les résultats de la double matérialité ont éclairé les décisions prises au niveau du comité de durabilité et ont influencé nos priorités en matière de reporting.

Cela démontre que les objets mobilisés dans ce processus ne se contentent pas de répondre à des normes : ils altèrent la configuration même des espaces de prise de décision.

Ainsi, les objets-frontières participent à un processus double : ils traduisent une exigence externe en outil local, mais ils contribuent aussi à remodeler l'interne. Ce rôle transformateur, bien qu'il soit largement répandu, revêt une importance fondamentale pour appréhender le rôle de la double matérialité dans la redéfinition des rapports entre durabilité et pilotage stratégique.

Conclusion

À travers l'analyse des trois objets étudiés, il apparaît que les outils mobilisés pour mettre en œuvre la double matérialité jouent un rôle bien plus étendu que de simples outils techniques.

En tenant le rôle de médiateur entre différentes fonctions, logiques, ces éléments remplissent les caractéristiques classiques des objets-frontières : ils facilitent l'identification des enjeux, formaliser les priorités, permettent une appropriation flexible et participent à la transformation des pratiques organisationnelles.

Ces résultats font écho aux recherches de Star et Griesemer (1989) ainsi qu'à celles de Briers et Chua (2001), qui ont révélé que les objets comptables ou de gestion, lorsqu'ils sont co-construits, peuvent servir de points d'articulation entre univers sociaux divergents.

Dans le domaine du reporting de durabilité, ces éléments jouent un rôle essentiel dans la compréhension d'un cadre réglementaire en constante évolution, en traduisant une exigence réglementaire abstraite en outils concrets, adaptés et interprétables par les organisations.

Conclusion générale

Conclusion de la recherche

La première partie de ce mémoire a permis d'établir une base théorique essentielle pour appréhender le concept de la double matérialité et son intégration dans les pratiques de reporting.

Le bilan initial a mis en évidence la transition d'un reporting centré uniquement sur la performance financière de l'entreprise vers un modèle plus étendu, structuré autour des critères ESG (environnementaux, sociaux, gouvernance) et de la durabilité.

L'étude de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et des approches classiques de reporting a mis en lumière une pluralité d'interprétations et d'objectifs selon les entreprises et les références mobilisées.

La coexistence d'une approche étroite concentrée sur les investisseurs et d'une approche plus large axée sur les parties prenantes place les fondements du concept de cette matérialité double tel qu'introduit par la directive CSRD.

La directive introduit une transformation significative du cadre réglementaire européen en étendant considérablement les obligations de reporting extra-financier.

Il est tenu des entreprises de considérer à la fois les impacts ESG capables d'influencer leur santé financière, mais aussi les conséquences de leurs opérations sur la société et l'environnement.

Cette directive s'accompagne d'une nouvelle structuration du reporting avec les normes ESRS, ainsi qu'un affermissement du rôle de l'auditeur et des mécanismes d'assurance.

Dans ce contexte, le concept de la matérialité, historiquement établi sur des critères financiers, est en constante évolution. La coexistence des aspects matériels complique l'arbitrage des informations et demande des outils adaptés afin de mettre en œuvre une approche systémique du reporting.

Cette transition s'inscrit dans un contexte plus large, où la durabilité n'est pas uniquement une simple case à cocher, mais une logique transversale de pilotage stratégique.

L'étude de la revue de littérature a révélé que la double matérialité dépasse une simple exigence normative. Elle s'intègre dans les prises de décisions, des conflits méthodologiques et des méthodes d'interprétation.

Dans cet environnement évolutif, les entreprises sont confrontées à l'incertitude, des attentes des parties prenantes et également les limites des cadres mis en place.

C'est dans cette complexité que le mémoire aborde la thématique de boundary object, ces objets de médiation facilitent la collaboration entre des logiques différentes, en tant qu'éléments clé afin d'explorer les manières dont les entreprises s'approprient la double matérialité.

L'analyse théorique a révélé que les objets-frontières, tels que les outils, les grilles, les référentiels ou les processus, jouent un rôle crucial dans les environnements où coexistent différentes logiques (finance, RSE, audit, juridique).

Ceux-ci s'adaptent aux besoins spécifiques de chaque intervenant tout en assurant la cohérence d'ensemble. Ces objets favorisent la compréhension des enjeux complexes et soutenir la collaboration sans imposer une approche uniforme.

À la base de cette théorique, une question de recherche a été formulé autour de cette problématique :

Comment les entreprises s'approprient-elles la double matérialité dans leurs nouvelles pratiques de reporting ?

Cette recherche s'inscrit dans une approche inductive afin d'identifier les outils utilisés, à en appréhender les usages et à évaluer leur capacité à structurer cette appropriation collective du cadre imposé par la directive CSRD.

La matérialité double ne se limite pas à une simple norme à appliquer, mais à un développement de pratiques organisationnelles. Elle demande des efforts d'innovation, de coordination et d'interprétation dans un contexte incertain et en perpétuelle évolution.

C'est pourquoi, l'utilisation des objets-frontières permet de comprendre la façon dont cette norme est ajustée, interprétée et intégrée par les entreprises dans les pratiques courantes de reporting en matière de durabilité.

Cette analyse a permis de mettre en place une recherche empirique fondée sur des entretiens semi-directifs avec des professionnels travaillant dans le reporting ESG, et une étude des rapports de durabilité publiés par des entreprises européennes.

Cette méthodologie qualitative a permis de rassembler les données de manière concrète sur les différentes manières dont les entreprises s'approprient la double matérialité à travers les outils utilisés, les logiques internes et les compromis révélés par les objets mobilisés.

La dernière partie de ce mémoire a exposé les résultats pratiques obtenus à partir de sept entretiens semi-directifs menés avec des professionnels travaillant dans le reporting de durabilité, en plus de l'analyse de trois rapports de durabilité d'entreprises européennes.

Cette étude a permis de confirmer que la double matérialité est considérée comme une nouvelle pratique de reporting en construction, toujours caractérisée par un manque de clarté dans l'interprétation et une grande diversité dans les modalités de mise en œuvre.

Les résultats révèlent que les entreprises utilisent une pluralité d'outils comme médiateurs pour intégrer cette norme. Trois cas d'objets frontière ont été identifiés :

1. Les matrices de double matérialité

Outils de cartographie des enjeux, coconstruits avec les parties prenantes, analysés selon une double perspective.

2. Les grilles de scoring

Méthodes de traduction des impacts ESG en niveaux d'intensité, structurant la chaîne de valeur et facilitant l'évaluation comparative.

3. Les seuils de matérialité

Critères déterminants pour l'identification des informations à intégrer dans le reporting..

Par l'intermédiaire de ces objets, les entreprises renforcent leur capacité à s'approprier la double matérialité. Ces outils facilitent l'appréhension de la dualité des approches financière et environnementale, soutiennent la prise de décision interne, établissent un langage commun et assurent une flexibilité d'interprétation contextuelle.

L'étude a mis en évidence quatre fonctions principales jouées par ces objets dans le processus d'appropriation :

1. Identifier les enjeux pertinents et structurer leur évaluation.

2. Harmoniser les pratiques entre fonctions
3. Adapter les outils à la réalité organisationnelle et permettre une certaine flexibilité
4. Stimuler la transformation

Par conséquent, la double matérialité n'est pas considérée comme une norme figée, mais comme un espace de traduction et de négociation où les objets-frontières assurent une fonction centrale de coordination, cohérence et l'apprentissage collectif.

Limites de l'étude

L'étude de ce mémoire a porté sur l'appropriation de la double matérialité à travers l'usage des objets-frontières dans les contextes organisationnels spécifiques. En mobilisant une méthodologie qualitative par le biais de cinq entretiens, deux entretiens de validation ainsi que l'étude de trois rapports de durabilité, cette analyse a permis de mettre en lumière les pratiques utilisées pour organiser le reporting durable. Cependant, l'étude a révélé plusieurs limites qui nécessitent d'être abordées.

D'une part, l'approche adoptée reste interne aux organisations. L'étude s'est centrée sur les principalement sur les dynamiques de traduction, de coordination et d'interprétation entre les différents départements (RSE, audit, finance), sans observer comment les dynamiques sont intégrées dans une approche sectorielle ou transversale à l'échelle de l'écosystème économique. Selon Christensen, Hail et Leuz (2021), la pluralité des interprétations et l'absence d'un cadre normatif standardisé empêchent la comparabilité des rapports de durabilité entre les entreprises et les secteurs.

D'autre part, les objets mis en lumière (matrices de matérialité, scoring, seuils), bien qu'efficaces pour la collaboration interne, peuvent affermir la diversité des pratiques. Les normes des ESRS, apportent une certaine flexibilité, une interprétation locale et contextualisée, mais en même temps limite la capacité d'une possibilité de convergence. Dans cette perspective, Becquet et Gond (2022), soutiennent que les objets-frontières sont utiles pour gérer et appréhender les logiques divergentes entre les organisations. La pluralité des pratiques associées à ces outils peut constituer un obstacle à la standardisation attendue par les régulateurs.

Enfin, cette étude ne permet pas de mesurer l'impact de ces objets sur la qualité du reporting, ni leur influence sur les modèles économiques sur le long terme.

En somme, cette analyse apporte des éclaircissements sur les dynamiques internes. Elle n'offre qu'une perspective partielle du projet global d'harmonisation promu par la CSRD. Celle-ci demande une analyse plus approfondie sous un angle de la convergence sectorielle ou de l'évaluation des normes internationales (EFRAG, 2021).

Discussions et perspectives

En avril 2025, la Commission européenne a publié *le Sustainability Omnibus Package*, ceci est un ensemble de propositions visant à simplifier et alléger les exigences de reporting en matière de durabilité tout en assurant une certaine cohérence avec les objectifs climatiques et sociaux de l'Union européenne. Cette réforme s'inscrit dans une volonté d'accroître la compétitivité de l'UE tout en réduisant de 25 à 35% le poids administratif pesant sur les Entreprises (Deloitte, 2025).

L'un des changements les plus marquants concerne la directive "stop-the-clock", qui propose une pause de deux ans des obligations de la directive CSRD pour les entreprises de la vague deux et trois. Ce délai offre aux législateurs l'opportunité de peaufiner une révision plus approfondie de la directive, tout en offrant aux entreprises une marge d'adaptation (Deloitte, 2025, p. 4-5).

Par ailleurs, le domaine d'application de la CSRD a été considérablement restreint. Seules les entreprises ayant en moyenne plus de 1000 employés seront soumises à l'obligation des normes ESRS. Cette modification entraîne l'exclusion d'environ 80 % des entreprises qui étaient initialement soumises à l'obligation de reporting (Deloitte, 2025, p. 7).

Un autre changement significatif réside dans la suppression de l'obligation de développer des normes sectorielles et l'introduction d'une norme volontaire (VSME), pour les entreprises non soumises à la directive CSRD. Elle ne comprend pas une évaluation exhaustive de la double matérialité, trop complexe pour certaines entreprises (Deloitte, 2025, p. 8).

En assouplissant les exigences avec cette nouvelle réforme, l'Union européenne reconnaît la complexité opérationnelle liée à l'application des normes ESG et au concept de la matérialité (Deloitte, 2025).

Dans ce cadre, ce délai supplémentaire permet aux entreprises de renforcer leurs structures internes, former leur personnel, tester les outils et développer la compréhension des enjeux ESG avant de se conformer aux normes ESRS.

D'autre part, l'élaboration d'un standard volontaire, destiné aux petites entreprises constitue une porte d'entrée plus accessible au monde du reporting durable. Cette démarche a un objectif de sensibilisation plus large au niveau européen, sans passer par des exigences complexes et adopter de façon progressive le concept de la double matérialité.

En résumé, les modifications de cette réforme ne remettent pas en cause les objectifs ambitieux de la directive CSRD, mais plutôt une prise en compte des freins et obstacles actuels et une stratégie visant à accélérer progressivement, favorable à une appropriation plus ancrée et plus efficace dans les années à venir.

Conclusion personnelle

Ce mémoire a été une aventure longue et difficile, remplie de questionnements intenses, de doutes et de moments d'incertitude. Ce processus me rappelle que la persévérance est récompensée par la réflexion. J'ai choisi de ne pas abandonner malgré tout. Bien que parfois difficile, ce choix a beaucoup compté.

Ce travail m'a permis de découvrir quelque chose. J'ai appris ce que la discipline exige de nous. J'ai appris à faire confiance à un processus qui me paraissait souvent écrasant, à accepter la complexité et à persévérer malgré la frustration. Mes années d'études ont été remplies de déceptions à bien des égards, sans véritable succès. J'ai cependant refusé d'abandonner, car j'étais convaincue qu'il y a plus à gagner à mener une aventure à son terme qu'à l'abandonner.

Ma famille m'a apporté un soutien inestimable. Grâce à leur présence, je me suis sentie assez forte pour continuer, même au moment où je doutais de moi. Les encouragements de ma promotrice ont été une source de motivation. Je suis restée concentrée parce qu'elle m'a guidée. Elle a également cru en mon travail en me rappelant mon potentiel.

J'apprécie profondément ce que j'ai appris grâce à cette expérience et tout ce qu'elle m'a enseigné - non seulement des leçons sur la durabilité, la double matérialité et les objets-frontières, mais aussi des perceptions sur moi-même. Le prochain chapitre de ma vie promet d'être captivant, et c'est donc avec anticipation et humilité que je regarde vers l'avenir.

Bibliographie

Accounting, Auditing & Accountability Journal, 28(6), 887–910.
<https://doi.org/10.1108/AAAJ-10-2013-1493>

Adams, C. A., Druckman, P., & Picot, R. (2021). *A call for a global standard-setter for non-financial reporting*. *Sustainability Accounting, Management and Policy Journal*, 12(3), 545–563. <https://doi.org/10.1108/SAMPJ-05-2021-0192>

Ahold Delhaize. (2024). *Annual report 2024*. <https://www.aholddelhaize.com>

Air France-KLM. (2025). *Universal Registration Document 2024: Including the Annual Financial Report*. Retrieved from <https://www.airfranceklm.com/en/finance/publications/universal-registration-documents>

Alliance for Corporate Transparency. (2020). *2020 Research Report*. <https://www.allianceforcorporatetransparency.org/>

American Institute of Certified Public Accountants. (2019). *Audit and Accounting Guide: Materiality in Financial Reporting*. AICPA.

Appelbaum, D., Duan, H. K., Hu, H., & Sun, T. (2024). The double materiality Audit: attestation of ESG disclosures in financial statements. *Accounting Horizons*, 1–16. <https://doi.org/10.2308/horizons-2023-036>

Appelbaum, D., Duan, Y., Hu, Y., & Sun, Y. (2023). *Materiality in ESG assurance: A roadmap for auditors*. *Journal of Accounting Literature*.

Appelbaum, D., Duan, Y., Hu, Y., & Sun, Y. (2024). *Integrating ESG into financial audits: Methodologies and challenges*. *International Journal of Auditing*.

Aprile, R., Alexander, D., & Doni, F. (2023). Enhancing the materiality principle in integrated reporting by adopting the General Systems Theory. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, 30(5), 2219–2233. <https://doi.org/10.1002/csr.2487>

Article III.82 | CNC CBN. (n.d.). Retrieved February 4, 2025, from <https://www.cnc-cbn.be/fr/node/732>

Audit de l'information en matière de durabilité : défis, pièges et opportunités. (n.d.). Retrieved February 4, 2025, from <https://www.ibr-ire.be/fr/actualites/news-detail/audit-de-l-information-en-mati-re-de-durabilit-d-fis-pi-ges-et-opportunit-s>

Banque centrale européenne (BCE). (2020). *Guide final relatif aux risques liés au changement climatique et à l'environnement : attentes prudentielles*. Banque centrale européenne. <https://www.bankingsupervision.europa.eu/ecb/pub/pdf/ssm.202011finalguideonclimate-relatedandenvironmentalrisks~58213f6564.fr.pdf>

Baumüller, J., & Grbenic, S. O. (2021). *Moving from non-financial to sustainability reporting: Analyzing the EU Commission's proposal for a Corporate Sustainability Reporting Directive*

(CSRD). *Facta Universitatis, Series: Economics and Organization*, 18(4), 369–381.
<https://doi.org/10.22190/FUEO210817026BResearchGate>

Baumüller, J., & Grbenic, V. (2021). The double materiality concept under the EU's non-financial reporting directive: Implications for standard-setting and practice. *Accounting in Europe*, 18(2), 202–224.

Baumüller, J., & Grbenic, V. (2021). *The revision of the Non-Financial Reporting Directive (NFRD): A response to non-financial information gaps and deficiencies in ESG reporting*. *ZfU – Zeitschrift für Umweltpolitik & Umweltrecht*, 44(3), 267–293.
<https://doi.org/10.5771/9783748929785-267>

Baumüller, J., & Sopp, K. (2021). *Standard setting in non-financial reporting: EU ambitions, the involvement of EFRAG, and the role of IFRS*. *Accounting in Europe*, 18(2), 212–231.
<https://doi.org/10.1080/17449480.2021.1937900>

Becquet, V., & Gond, J.-P. (2021). *La comptabilité carbone : genèse et usages d'un objet-frontière*. Université Paris-Dauphine. Disponible sur :
<https://fr.scribd.com/document/655320375/La-comptabilite-carbone-genese-et-usages-d-un-objet-frontiere-2>

Bel Haj, A. (2010). Le jugement éthique dans l'audit externe : entre normes professionnelles et rationalités d'action. *Revue française de gestion*, 36(201), 63–80.
<https://doi.org/10.3166/rfg.201.63-80>

Berle, A. A. (1931). Corporate powers as powers in trust. *Harvard Law Review*, 44(7), 1049–1074. <https://doi.org/10.2307/1331341>

Bernstein, L. A. (1967). *The Concept of Materiality*. *The Accounting Review*, 42(1), 86–95.

Biebel, V. (2024). *La stratégie non financière doit faire partie de l'ADN de l'entreprise*. Trends-Tendances. <https://trends.levif.be/entreprises/vanessa-biebel-feb-la-strategie-non-financiere-doit-faire-partie-de-ladn-de-lentreprise/>

Bijker, W. E. (1995). *Of bicycles, bakelites, and bulbs: Toward a theory of sociotechnical change*. MIT Press.

Boland, R. J., & Tenkasi, R. V. (1995). Perspective making and perspective taking in communities of knowing. *Organization Science*, 6(4), 350-372.
<https://doi.org/10.1287/orsc.6.4.350>

Bolt, R., Tregidga, H., & School of Business and Management, Royal Holloway University of London. (2022). Methodological Insights «Materiality is . . .» : sensemaking and sensegiving through storytelling. In *Accounting, Auditing & Accountability Journal* (Vols. 36–36, pp. 403–427) [Journal-article]. Emerald Publishing Limited. <https://doi.org/10.1108/AAAJ-06-2021-5314>

Bowker, G. C., & Star, S. L. (1999). *Sorting Things Out: Classification and Its Consequences*. MIT Press.

Braun, K. W. (2001). *The disposition of audit-detected misstatements: The role of materiality and ethical reasoning*. *Auditing: A Journal of Practice & Theory*, 20(1), 75–94.

Brennan, N., & Gray, S. (2005). Materiality and accountability: From the empirical to the mystical. *Critical Perspectives on Accounting*, 16(4), 505–522. <https://doi.org/10.1016/j.cpa.2003.06.001>

Briers, M., & Chua, W. F. (2001). The role of actor-networks and boundary objects in management accounting change: A field study of an implementation of activity-based costing. *Accounting, Organizations and Society*, 26(3), 237–269.

Business Roundtable. (2019, August 19). *Business Roundtable redefines the purpose of a corporation to promote an economy that serves all Americans*. <https://www.businessroundtable.org/business-roundtable-redefines-the-purpose-of-a-corporation-to-promote-an-economy-that-serves-all-americans>

Calabrese, A., Costa, R., Levaldi Ghiron, N., & Menichini, T. (2017). *Materiality in non-financial reporting: A survey among Italian organisations*. *Sustainability*, 9(11), 1959. <https://doi.org/10.3390/su9111959>

Carlile, P. R. (2002). A pragmatic view of knowledge and boundaries: Boundary objects in new product development. *Organization Science*, 13(4), 442–455. <https://doi.org/10.1287/orsc.13.4.442.2953>

CEPS – Centre for European Policy Studies. (2020). *Sustainability reporting and the European Green Deal: Challenges and opportunities*. Brussels.

CEPS. (2020). *Sustainability Reporting in the EU: The state of play and the way forward*. Centre for European Policy Studies. <https://www.ceps.eu/ceps-publications/sustainability-reporting-in-the-eu/>

Chong, C. (2015). *Materiality in financial reporting: A review and synthesis*. *Accounting Forum*, 39(3), 169–182. <https://doi.org/10.1016/j.accfor.2015.01.002>

Christensen, H. B., Hail, L., Leuz, C., & The Author(s). (2021). Mandatory CSR and sustainability reporting: economic analysis and literature review. In *Review of Accounting Studies* (Vols. 26–1176, pp. 1176–1248) [Journal-article]. <https://doi.org/10.1007/s11142-021-09609-5>

Commission européenne. (2018). *Plan d'action: Financer la croissance durable*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52018DC0097>

Commission européenne. (2019). *Guidelines on non-financial reporting: Supplement on reporting climate-related information*.

Commission européenne. (2019). *Le pacte vert pour l'Europe*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52019DC0640>

Commission européenne. (2019). *Lignes directrices sur la présentation d'informations non-financières – supplément sur les informations relatives au climat.*

Commission européenne. (2019). *Orientations sur la publication d'informations non-financières : Supplément sur la communication d'informations liées au climat.* Bruxelles.

Commission européenne. (2020). *Consultation publique sur la révision de la directive sur la publication d'informations non financières (NFRD).* <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12129>

Commission européenne. (2021). *Analyse d'impact accompagnant la proposition de directive sur la publication d'informations en matière de durabilité.* <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52021SC0150>

Commission européenne. (2021a). *Directive sur la gouvernance durable des entreprises – Rapport d'analyse d'impact.* <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52021SC0150>

Commission européenne. (2021b). *Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.* <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52021PC0189>

Commission européenne. (2024). *EU taxonomy for sustainable activities.* Consulté sur <https://ec.europa.eu>.

Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. (2006). *Norme d'exercice professionnel NEP 320 : Le seuil de signification.* <https://www.cncf.fr/wp-content/uploads/2017/12/NEP-320.pdf>

Companies Act. (1985). *Companies Act 1985, c. 6 (UK).* <https://www.legislation.gov.uk/ukpga/1985/6/contents>

Conseil de l'Union européenne. (2022, 14 décembre). *Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) n° 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises.* Journal officiel de l'Union européenne. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32022L2464>

Conseil de l'Union européenne. (2022, 28 juin). *Loi européenne sur le climat : le Conseil adopte formellement la position de l'UE sur la neutralité climatique.* <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2021/06/28/european-climate-law-council-adopts-eu-s-position-on-climate-neutrality/>

Conseil de l'Union européenne. (2024, 6 juin). *Le défi est de sensibiliser les gens à tous les thèmes liés à la durabilité.* Le Soir. <https://www.lesoir.be/593068/article/2024-06-06/le-est-de-sensibiliser-les-gens-tous-les-themes-lies-la-durabilite>

COSO. (2013). *Internal Control—Integrated Framework*. Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission.

Deegan, C., & Rankin, M. (1997). The materiality of environmental information to users of annual reports. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 10(4), 562–583. <https://doi.org/10.1108/09513579710367485>

Delgado-Ceballos, J., Ortiz-De-Mandojana, N., Antolín-López, R., & Montiel, I. (2022). Connecting the Sustainable Development Goals to firm-level sustainability and ESG factors: The need for double materiality. *BRQ Business Research Quarterly*, 26(1), 2–10. <https://doi.org/10.1177/23409444221140919>

Deloitte. (2021). *Rapport et présentation de l'information sur la durabilité*. Deloitte Canada. <https://www.deloitte.com/ca/fr/services/consulting/services/esg-reporting-and-disclosure.html>

Deloitte. (2024). *ESG reporting and the road to ESRS readiness*. <https://www2.deloitte.com/global/en/pages/risk/articles/CSRD-readiness.html>

Deloitte. (2024). *Sustainability Regulation Outlook 2024*. <https://www2.deloitte.com/us/en/insights/environmental-social-governance/sustainability-regulation-outlook.htm>

Deloitte. (2025, avril). *Omnibus sustainability package – Effects on the EU sustainability reporting frameworks* (Updated 22 April 2025). <https://finance.ec.europa.eu/publications/commission-simplifies-rules-sustainability-and-eu-investments-delivering-over-eu6-billion-en>

Denzin, N. K., & Lincoln, Y. S. (Eds.). (2017). *The SAGE handbook of qualitative research* (5th ed.). Thousand Oaks, CA: SAGE Publications.

DeZoort, F. T., Harrison, P. D., & Taylor, M. H. (2003). *The effects of client management representations on auditors' evaluation of audit evidence*. *Journal of Accounting and Public Policy*, 22(1), 1–20.

DFDS. (2025). *Annual Report 2024*.

Dodd, E. M. (1932). For whom are corporate managers trustees? *Harvard Law Review*, 45(7), 1145–1163. <https://doi.org/10.2307/1331697>

Dolšák, N., Griffin, J. J., & Prakash, A. (2022). Is ESG simply the old CSR wine in a new bottle? *Regulatory Review*. Consulté sur <https://www.theregreview.org>.

Double materiality – from theory -from theory to practice, an examination of its early implementation. (2023). In *7th FRENCH CONFERENCE ON SOCIAL AND ENVIRONMENTAL ACCOUNTING RESEARCH*.

Dumay, J., La Torre, M., & Farneti, F. (2015). Developing trust through stewardship: The case of integrated reporting. *Advances in Public Interest Accounting*, 18, 3–35. <https://doi.org/10.1108/S1041-706020150000018001>

Eccles, R. G., & Krzus, M. P. (2015). The Nordic model: An analysis of leading practices in ESG disclosure. *Nordic Journal of Business*, 64(2), 3–17.

Edgley, C. (2014). A genealogy of accounting materiality. *Critical Perspectives on Accounting*, 25(3), 255–271. <https://doi.org/10.1016/j.cpa.2013.05.001>

Edgley, C., Jones, M. J., & Atkins, J. (2015). The adoption of the materiality concept in social and environmental reporting assurance: A field study approach. *The British Accounting Review*, 47(1), 1-18.

Edgley, C., Jones, M. J., & Solomon, J. F. (2015). *The presentation of the materiality concept in corporate reporting regulation and practice: A longitudinal study of the UK*. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 28(6), 887–910. <https://doi.org/10.1108/AAAJ-10-2013-1493>

EFRAG. (2021). *Proposals for a Relevant and Dynamic EU Sustainability Reporting Standard Setting*. EFRAG Report.

EFRAG. (2023). *ESRS Implementation Guidance*. European Financial Reporting Advisory Group.

EFRAG. (2024, 31 mai). *ESRS Implementation Guidance Documents*. <https://www.efrag.org/en/projects/esrs-implementation-guidance-documents>[EFRAG+1wwf.eu+1](https://www.efrag.org/en/projects/esrs-implementation-guidance-documents)

Erickson, F. (2017). A history of qualitative inquiry in social and educational research. In N. K. Denzin & Y. S. Lincoln (Eds.), *The SAGE handbook of qualitative research* (5th ed., pp. 86–138). Thousand Oaks, CA: SAGE Publications.

European Banking Authority. (2021). *EBA proposes Green Asset Ratio as KPI for banks under EU's sustainable disclosure requirements*. <https://www.eyegonesg.com/2021/03/eba-proposes-green-asset-ratio-as-kpi-for-banks-under-eus-sustainable-disclosure-requirements/>

European Commission. (2019). *Guidelines on Non-Financial Reporting: Supplement on Reporting Climate-Related Information*.

European Commission. (2023). *Corporate sustainability reporting*. https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/corporate-sustainability-reporting_en

European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG). (2021). *Double Materiality Conceptual Guidelines for Standard-Setting*.

European Parliament & Council. (2019). *Regulation (EU) 2019/2088 on Sustainability Disclosures in the Financial Services Sector*.

FASB. (1980). *Statement of Financial Accounting Concepts No. 2: Qualitative characteristics of accounting information*. Financial Accounting Standards Board. <https://www.fasb.org/>

Faux, J. (2012). Le concept de matérialité en audit : entre ambiguïté et rationalité professionnelle. *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 18(2), 5–34. <https://doi.org/10.3917/cca.182.0005>

Financial Accounting Standards Board. (1980). *Statement of Financial Accounting Concepts No. 2: Qualitative characteristics of accounting information*. FASB. https://www.fasb.org/page/getarticle?uid=fasb_1242890903260

Friedman, M. (1970, September 13). *A Friedman doctrine: The social responsibility of business is to increase its profits*. *The New York Times*. <https://www.nytimes.com/1970/09/13/archives/a-friedman-doctrine-the-social-responsibility-of-business-is-to.html>

Future Fit Business. (2022). *Future-Fit Business Benchmark*. Disponible sur www.futurefitbusiness.org

Gal, U., Yoo, Y., & Boland, R. J. (2023). The evolution of boundary objects: Organizational context and design implications. *Information and Organization*, 33(1), 100443.

García-Martínez, A. M., García-Benau, M. A., & Humphrey, C. (2007). *A brave new world: Spanish statutory audit in transition*. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 20(1), 11–43.

GIEC. (2023). *Sixième rapport d'évaluation - Rapport de synthèse*. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. <https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/publication-du-6e-rapport-synthese-du-giec>

Gipper, B., Ross, A., & Shi, Y. (2022). *ESG Disclosure and the Evolving Regulatory Landscape*. *Stanford Graduate School of Business Working Paper*.

Gordon, J. N. (2023). Unbundling climate change risk from ESG. *Columbia Law and Economics Working Paper*, (667). Consulté sur <https://ssrn.com/abstract=4547679>.

Grewal, J., Riedl, E. J., & Serafeim, G. (2020). Market reaction to mandatory nonfinancial disclosure. *Management Science*, 66(9), 3947–3967. <https://doi.org/10.1287/mnsc.2019.3481>

GRI. (2021). *GRI Standards: Universal Standards 2021*. Global Reporting Initiative. <https://www.globalreporting.org/>

Guest, G., Bunce, A., & Johnson, L. (2006). How many interviews are enough? *Field Methods*, 18(1), 59–82.

Gupta-Mukherjee, S. (2022). Clarity, climate and principles: Aligning social and economic value through finance. *Aspen Institute*.

Hart, O., & Zingales, L. (2017). Companies should maximize shareholder welfare not market value. *Journal of Law, Finance, and Accounting*, 2(2), 247–274. <https://doi.org/10.1561/108.00000022>

Hazen, T. L. (2021). Social issues in the spotlight: The increasing need to improve publicly-held companies' CSR and ESG disclosures. *University of Pennsylvania Journal of Business Law*, 23(3), 740–756.

Henderson, K. (1991). Flexible sketches and inflexible data bases: Visual communication, conscription devices, and boundary objects in design engineering. *Science, Technology & Human Values*, 16(4), 448-473. <https://doi.org/10.1177/016224399101600402>

Henisz, W., Koller, T., & Nuttall, R. (2019). Five ways that ESG creates value. *McKinsey Quarterly*.

Hicks, E. L. (1964). Materiality. *Journal of Accounting Research*, 158-171.

Hicks, H. G. (1964). *Decision Making in Accounting*. New York: McGraw-Hill.

Ho, L. C. J., & Park, K. (2019). *Sustainability reporting in the US: A comparative analysis of GRI, SASB, and TCFD frameworks*. *Sustainability Accounting, Management and Policy Journal*.

Holmes, P. (1972). *The concept of materiality in British company law: A historical perspective*. *Journal of Business Law*, 8(2), 112–123.

Holstrum, G. L., & Messier, W. F. (1982). A review and integration of empirical research on materiality. *Auditing: A Journal of Practice & Theory*, 2(2), 45–63.

Houghton, K., Jubb, C., & Kend, M. (2011). Materiality in the context of audit: The real expectations gap. *Managerial Auditing Journal*, 26(6), 482–500. <https://doi.org/10.1108/02686901111142560>

IAASB. (2009a). *ISA 320: Materiality in planning and performing an audit*. International Auditing and Assurance Standards Board. <https://www.iaasb.org/publications/isa-320-materiality-planning-and-performing-audit-0>

IAASB. (2009b). *ISA 450: Evaluation of misstatements identified during the audit*. International Auditing and Assurance Standards Board. <https://www.iaasb.org/publications/isa-450-evaluation-misstatements-identified-during-audit-0>

IFRS Foundation. <https://www.ifrs.org/news-and-events/2018/10/iasb-clarifies-definition-of-material/>

Informations non-financières. (s.d.). SPF Economie. Retrieved February 4, 2025, from <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/developper-et-gerer-une/reglementation-financiere-et/droit-comptable-et-comptes/dispositions-belges/informations-non-financieres>

International Accounting Standards Board. (2018). *Definition of Material (Amendments to IAS 1 and IAS 8)*.

International Auditing and Assurance Standards Board. (2008). *ISA 320: Materiality in planning and performing an audit*. <https://www.iaasb.org/publications/isa-320-materiality-planning-and-performing-audit-0>

International Integrated Reporting Council. (2013). *The International <IR> Framework*. London, UK. Disponible sur <https://www.integratedreporting.org>

Iskandar, T. M. (1996). Industry type: A factor in materiality judgements and risk assessments. *Managerial Auditing Journal*, 11(3), 4–10.

Iskandar, T. M., & Iselin, E. R. (1999). *A review of materiality research and suggestions for future research*. *Accounting Research Journal*, 12(2), 18–33.

Iyer, V. M., & Whitecotton, S. M. (2007). Research on professional judgment in auditing: Implications for audit practice and education. *Auditing: A Journal of Practice & Theory*, 26(1), 1–22. <https://doi.org/10.2308/aud.2007.26.1.1>

Järnberg, L., Maltais, A., & Moberg, Å. (2023). *A pilot study on systems thinking in asset management*. Stockholm Environment Institute. <https://doi.org/10.51414/sei2023.014>

Jebe, R. (2019). *The Impact of ESG Disclosures on Shareholder Value*. *Journal of Sustainable Finance & Investment*, 9(2), 152–168. <https://doi.org/10.1080/20430795.2019.1569449>

Jones, M. J., Comfort, D., & Hillier, D. (2016). *Materiality and corporate sustainability reporting: Theory and evidence*. *Accounting Forum*, 40(2), 95–106. <https://doi.org/10.1016/j.accfor.2016.04.002>

Jones, T. M. (1991). *Ethical decision making by individuals in organizations: An issue-contingent model*. *Academy of Management Review*, 16(2), 366–395.

Juma'h, A. H. (2009). The implications of materiality concept on accounting practices and decision making. *Revista Empresarial Inter Metro/Inter Metro Business Journal*, 5(1), 22-37.

Katz, D., & McIntosh, J. (2021). *The expanding materiality landscape: Implications for corporate governance*. *Harvard Law School Forum on Corporate Governance*. <https://corpgov.law.harvard.edu/2021/07/15/the-expanding-materiality-landscape/>

Kell, G. (2018). The remarkable rise of ESG. *Forbes*.

Kirk, S. (2022). ESG must be split in two. *Financial Times*.

KPMG. (2023). *95 % des 250 plus grandes entreprises mondiales publient désormais leurs objectifs carbone*. ESG News. <https://esgnews.com/fr/95-des-250-plus-grandes-entreprises-mondiales-publient-d%C3%A9sormais-leurs-objectifs-carbone%2C-rapport-KPMG>

KPMG. (2024). *Étude mondiale sur le reporting de durabilité : Résultats 2024*. KPMG France. <https://kpmg.com/fr/fr/insights/information-esg/pratiques-reporting-durabilite-resultats-2024.html>

Krogstad, J. L. (1984). *The effect of professional expertise on materiality decisions*. *Journal of Accounting Research*, 22(1), 192–203.

Kvale, S., & Brinkmann, S. (2015). *InterViews: Learning the craft of qualitative research interviewing* (3rd ed.). SAGE Publications.

L'auditeur et la connectivité des informations financières et non-financières : comment approcher ce nouveau défi ? (n.d.). Retrieved February 4, 2025, from <https://www.ibr-ire.be/fr/actualites/news-detail/l-auditeur-et-la-connectivite-des-informations-financi-res-et-non-financi-res-comment-approcher-ce-nouveau-d-fi>

Lahbari, H., & Manita, R. (2011). *L'impact des facteurs qualitatifs sur les jugements éthiques de la matérialité en audit*. In *Comptabilités, Économie Et Société* (p. cd-rom) [Journal-article]. Montpellier, France. <https://hal.science/hal-00650541v1>

Larcker, D. F., Pomorski, L., Tayan, B., & Watts, E. M. (2021). *ESG ratings: A compass without direction*. Stanford Rock Center for Corporate Governance.

Lau, T. Y. (1997). *An analysis of the effects of risk, materiality and structure on auditors' evidential planning decisions*. In Ferdinand A. Gul, *Doctor of Philosophy in Accountancy*. The Chinese University of Hong Kong.

Le développement durable en Wallonie. (2023). Les réglementations européennes. <https://developpementdurable.wallonie.be/thematiques/finance-durable/reglementations-europeennes>

Le Soir. (2024, 6 juin). *Le défi est de sensibiliser les gens à tous les thèmes liés à la durabilité*. <https://www.lesoir.be/593068/article/2024-06-06/le-est-de-sensibiliser-les-gens-tous-les-themes-lies-la-durabilite>

Lee, K. (2021). *Materiality for sustainability reporting: A review of definitions and measurement approaches*. *Sustainability Accounting, Management and Policy Journal*, 12(4), 805–828.

Libby, R., & Kinney, W. R. (2000). *Does mandated audit communication reduce opportunistic corrections to manage earnings to forecasts?*. *The Accounting Review*, 75(4), 383–404.

Lins, K. V., Servaes, H., & Tamayo, A. (2017). *Social capital, trust, and firm performance: The value of corporate social responsibility during the financial crisis*. *Journal of Finance*, 72(4), 1785–1824. <https://doi.org/10.1111/jofi.12505>

LoPucki, L. M. (2022). Repurposing the corporation through stakeholder markets. *UC Davis Law Review*, 55, 1445–1486.

Madison, R., & Schiehl, E. (2021). *Materiality in sustainability assurance standards: Conceptual foundations and practice*. *Journal of Business Ethics*, 171(4), 789–808.

McCrossan, M. (2023). *Emerging ESG audit practices and regulatory expectations*. *Accounting Today*.

McLaughlin, J., Rosen, P., Skinner, D., & Webster, A. (1999). *Valuing technology: Organizations, culture and change*. Routledge.

McWilliams, A., & Siegel, D. S. (2001). Corporate social responsibility: A theory of the firm perspective. *Academy of Management Review*, 26(1), 117–127. <https://doi.org/10.5465/amr.2001.4011987>

Merriam, S. B., & Tisdell, E. J. (2016). *Qualitative research: A guide to design and implementation* (4th ed.). Jossey-Bass.

Messier, W. F. (1982). *The effect of experience and firm type on materiality/disclosure judgments*. *Journal of Accounting Research*, 20(2), 611–618.

Messier, W. F., Martinov-Bennie, N., & Eilifsen, A. (2005). *A review and integration of empirical research on materiality: Two decades later*. *Auditing: A Journal of Practice & Theory*, 24(2), 153–187. <https://doi.org/10.2308/aud.2005.24.2.153>

Mezzanotte, F. E. (2023). Corporate sustainability reporting: double materiality, impacts, and legal risk. *Journal of Corporate Law Studies*, 633–663. <https://doi.org/10.1080/14735970.2024.2319058>

Miles, M. B., Huberman, A. M., & Saldaña, J. (2014). *Qualitative data analysis: A methods sourcebook* (3rd ed.). SAGE Publications.

Milieu, D., & Mendel, C. (2021). *ESG and financial disclosure: Toward alignment in materiality assessments*. *Business Strategy and the Environment*, 30(3), 1123–1135.

Ministère de la Transition Écologique. (s.d.). *Biodiversité et changement climatique*. <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/dossiers-thematiques/s-adapter-avec-la-nature/Biodiversite>

Morrison, E. (2024). *CSRD is Here – What Does it Mean For You in 2024 and Beyond?*. Anthesis Group. <https://www.anthesisgroup.com/insights/csrd-is-here-what-does-it-mean-for-you-in-2024-and-beyond/>

Mouton, O. (2024, April 11). *Vanessa Biebel (FEB): «La stratégie non-financière doit faire partie de l'ADN de l'entreprise» - Trends-Tendances*. Trends-Tendances. Retrieved February 4, 2025, from <https://trends.levif.be/entreprises/vanessa-biebel-feb-la-strategie-non-financiere-doit-faire-partie-de-ladn-de-lentreprise/>

Murray, A. (2021). *Stakeholder perspectives on the ambiguity of materiality*. *Corporate Reporting Dialogue Discussion Paper*.

Murray, S. (2021, May 14). Measuring what matters: The scramble to set standards for sustainable business. *Financial Times*.

Nations Unies. (2015). *Objectifs de développement durable*. <https://sdgs.un.org/goals>

Nelson, M. W. (2003). *Behavioral evidence on the effects of principles- and rules-based standards*. *Accounting Horizons*, 17(1), 91–104.

Network for Greening the Financial System (NGFS). (2020). *Guide for Supervisors: Integrating climate-related and environmental risks into prudential supervision*. <https://www.ngfs.net/en/guide-supervisors-integrating-climate-related-and-environmental-risks-prudential-supervision>

Ng, T. B., & Tan, H. T. (2007). *Effects of document tone and signature type on auditors' professional skepticism*. *Accounting, Organizations and Society*, 32(1–2), 19–35.

NGFS. (2020). *Guide for Supervisors: Integrating climate-related and environmental risks into prudential supervision*. Network for Greening the Financial System. <https://www.ngfs.net/en/guide-supervisors-integrating-climate-related-and-environmental-risks-prudential-supervision>

Ngu, E., & Amran, A. (2021). *Double materiality in sustainability reporting: A conceptual framework and future research directions*. *Asian Journal of Business Ethics*, 10(1), 65–85.

Ngu, S. B., & Amran, A. (2021). *Materiality Disclosure in Sustainability Reporting: Evidence from Malaysia*. *Asian Journal of Business and Accounting*, 14(1), 225–252.

Nielsen, C. (2023). *ESG Reporting and Metrics: From double materiality to key performance indicators*. *Sustainability*, 15(24), 16844. <https://doi.org/10.3390/su152416844>

Nielsen, K. E. (2023). *Materiality in practice: Mapping stakeholder engagement in sustainability reporting*.

Nielsen, L. B. (2023). *Organizational silos and the challenges of integrated sustainability reporting*. *Journal of Business Ethics*, 187(1), 133–150.

Organisation des Nations Unies. (2004). *Who cares wins: Connecting financial markets to a changing world*. <https://www.unepfi.org/fileadmin/documents/WhoCaresWins.pdf>

Pargendler, M. (2021). *The rise of international corporate law*. *Washington University Law Review*, 98, 1765.

Passas, I. (2024). *The evolution of ESG: From CSR to ESG 2.0*. *Encyclopedia*, 4(4), 1711–1720. <https://doi.org/10.3390/encyclopedia4040112>

Pattillo, J. W., & Siebel, B. S. (1974). *Materiality and audit adjustments: An empirical analysis*. *The Journal of Accountancy*, 137(4), 68–76.

Patton, M. Q. (2002). *Qualitative research & evaluation methods* (3rd ed.). Thousand Oaks, CA: Sage Publications.

Pinnuck, M., Ranasinghe, D., Soderstrom, N., & Zhou, S. (2021). Materiality thresholds in sustainability reporting. *Contemporary Accounting Research*.

Pollman, E. (2021). *The making and meaning of ESG*. *UC Davis Law Review*, 55(1), 197–232. https://lawreview.law.ucdavis.edu/issues/55/1/articles/files/55-1_Pollman.pdf

PricewaterhouseCoopers. (2024). *Assurance in ESG reporting: Aligning practice with evolving expectations*. *PwC Insights Report*.

Principles for Responsible Investment (PRI). (2006). *What are the principles for responsible investment?*. Retrieved from <https://www.unpri.org>

Pronobis, P., & Venuti, F. (2021). Accounting for Sustainability: Current Initiatives to Standardize ESG Reporting. *ESCP Europe Working Paper*.

Pronobis, P., & Venuti, M. (2021). Materiality in ESG reporting: Theoretical foundations and practical implementation. *Journal of Sustainable Finance & Investment*.

Puroila, J., & Mäkelä, H. (2019). Matter of opinion: Exploring the subjectivity of materiality disclosures in sustainability reporting. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 32(4), 1043–1072. <https://doi.org/10.1108/AAAJ-11-2015-2325>

Réseau Action Climat. (2023). *6e rapport du GIEC : Quelles sont les conséquences réelles du changement climatique ?* <https://reseauactionclimat.org/6e-rapport-du-giec-queelles-sont-les-consequences-reelles-du-changement-climatique>

Responsible Investor. (2025, 6 février). *ESG round-up: US SRI investors leave Climate Action 100+*. <https://www.responsible-investor.com/esg-round-up-us-sri-investors-leave-climate-action-100/>

Rich, N. (2016). *The Lawyer Who Became DuPont's Worst Nightmare*. *The New York Times Magazine*. <https://www.nytimes.com/2016/01/10/magazine/the-lawyer-who-became-duponts-worst-nightmare.html>

Roberts, J., & Dwyer, P. D. (1998). Collective responsibility and accounting for corporate social performance. *Accounting, Organizations and Society*, 23(8), 741–765.

Ruggie, J. G. (2003). The United Nations and globalization: Patterns and limits of institutional adaptation. *Global Governance*, 9, 301.

Saunders, B., Sim, J., Kingstone, T., et al. (2018). Saturation in qualitative research: Exploring its conceptualization and operationalization. *Quality & Quantity*, 52(4), 1893–1907.

Shafer, W. E. (2004). *Effects of materiality, risk, and ethical perceptions on fraudulent reporting by financial executives*. *Journal of Business Ethics*, 52(3), 213–226.

Solomon, J. F., & Edgley, C. (2008). Disclosing corporate social responsibility in the UK corporate governance code. *The Institute of Chartered Accountants of Scotland*.

Sopp, K., & Baumüller, J. (2021). Standard setting in non-financial reporting: EU ambitions, the involvement of EFRAG, and the role of IFRS. *Accounting in Europe*, 18(2), 212–231. <https://doi.org/10.1080/17449480.2021.1937900>

Star, S. L. (2000). Infrastructure and ethnographic practice. *Scandinavian Journal of Information Systems*, 14(2), 107-122.

Star, S. L., & Griesemer, J. R. (1989). Institutional ecology, 'translations' and boundary objects: Amateurs and professionals in Berkeley's museum of vertebrate zoology, 1907-1939. *Social Studies of Science*, 19(3), 387-420. <https://doi.org/10.1177/030631289019003001>

Strine, L. E., Jr. (2020). Toward fair and sustainable capitalism. *Roosevelt Institute Working Paper*, (202008).

Tett, G. (2022). ESG exposed in a world of changing priorities. *Financial Times*.

The Economist. (2022). Measure less, but better. *The Economist*.

Thérien, J.-P., & Pouliot, V. (2006). The global compact: Shifting the politics of international development? *Global Governance*, 12, 55.

Torelli, R., Balluchi, F., & Lazzini, A. (2020). *Materiality disclosure in sustainability reporting: An empirical analysis of the world's largest companies*. *Business Strategy and the Environment*, 29(1), 210–223. <https://doi.org/10.1002/bse.2352>

Treviño, L. K., & Weaver, G. R. (2003). *Managing ethics in business organizations: Social scientific perspectives*. Stanford University Press.

Tschopp, D., & Huefner, R. J. (2014). Comparing the Evolution of CSR Reporting to that of Financial Reporting. *Journal of Business Ethics*, 127(3), 565–577. <https://doi.org/10.1007/s10551-014-2054-6>

Turner, L., & Weirich, T. R. (2022). Expanding the concept of materiality to environmental, social, and governance: Audit Issues and Implications. *Current Issues in Auditing*, 17(1), A50–A58. <https://doi.org/10.2308/ciia-2022-010>

U.S. Securities and Exchange Commission. (1999). *Staff Accounting Bulletin No. 99: Materiality*. <https://www.sec.gov/interp/account/sab99.htm>

U.S. Securities and Exchange Commission. (2022a). *Proposed rule: The enhancement and standardization of climate-related disclosures for investors*. <https://www.sec.gov/rules/proposed/2022/33-11042.pdf>

U.S. Securities and Exchange Commission. (2022b). *Modernization of Regulation S-K*. <https://www.sec.gov/rules/final/2022/33-10997.pdf>

UNCTAD. (2020). *Climate-Related Financial Disclosures in Mainstream Entity Reporting: Good Practices and Key Challenges*.

UNCTAD. (2020). *ISAR Honours 2020*. United Nations Conference on Trade and Development.

Unerman, J., & Zappettini, F. (2014). Discursive constructions of the meaning of corporate social responsibility. *Financial Accountability & Management*, 30(1), 1–25. <https://doi.org/10.1111/faam.12025>

Union européenne. (2013). *Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports associés de certaines formes d'entreprises*. Journal officiel de l'Union européenne, L 182, 19–76. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32013L0034>

Union européenne. (2014). *Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes*. Journal officiel de l'Union européenne, L 330, 1–9. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32014L0095>

Union européenne. (2019). *Règlement (UE) 2019/2088 sur la transparence en matière de durabilité pour le secteur financier*. Journal officiel de l'Union européenne.

Union européenne. (2022). *Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) no 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD)*. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32022L2464>

United Nations (ONU). (1999). *Global compact initiative*. Retrieved from <https://www.unglobalcompact.org>.

United Nations (ONU). (2004). *Who cares wins: Connecting financial markets to a changing world*.

United Nations Global Compact & UNEP Finance Initiative. (2006). *Principes pour l'Investissement Responsable*. <https://www.unpri.org/about-us/about-the-pri>

United Nations Global Compact. (2004). *Who Cares Wins: Connecting Financial Markets to a Changing World*.

[https://d306pr3pise04h.cloudfront.net/docs/issues_doc/Financial markets/who cares who wins.pdf](https://d306pr3pise04h.cloudfront.net/docs/issues_doc/Financial%20markets/who%20cares%20who%20wins.pdf)

Value Reporting Foundation. (2021). *Press Release: IIRC and SASB announce intent to merge in major step towards simplifying the corporate reporting system.* <https://www.valuereportingfoundation.org/wp-content/uploads/2021/06/IIRC-SASB-Press-Release-Web-Final.pdf>

Vinck, D. (2010). De l'objet intermédiaire à l'objet-frontière. *Revue d'Anthropologie des Connaissances*, 4(1), 51-72. <https://doi.org/10.3917/rac.008.0051>

Whelan, T., Atz, U., & Clark, C. (2021). *ESG and financial performance: Uncovering the relationship by aggregating evidence from 1,000+ studies.*

Wood, D. (2015). What do we mean by the S in ESG? Society as a stakeholder in responsible investment. In T. Hebb, J. P. Hawley, A. G. F. Hoepner, A. L. Neher, & D. Wood (Eds.), *The Routledge handbook of responsible investment* (pp. 553–567). Routledge.

World Economic Forum. (2020). *Why sustainability needs to be at the heart of corporate strategy.* <https://www.weforum.org/agenda/2020/01/why-sustainability-needs-to-be-at-the-heart-of-corporate-strategy>

Wright, A., & Wright, S. (1997). *An examination of factors affecting the decision to waive audit adjustments.* *The Accounting Review*, 72(1), 75–97.

Yakura, E. K. (2002). Charting time: Timelines as temporal boundary objects. *Academy of Management Journal*, 45(5), 956-970. <https://doi.org/10.5465/3069324>

Zhou, S. (2011). *Materiality in sustainability reporting: An investigation into the use of indicators.* *Journal of Corporate Citizenship*, 43, 67–80.

Zhou, S., & Lamberton, G. (2011). *Accountability and sustainability in the context of corporate governance: Exploring the role of materiality.* *Sustainability Accounting, Management and Policy Journal*, 2(2), 210–227.

Zhou, Y., Lamberton, G., & Charles, M. B. (2023). An Explanatory Model of materiality in Sustainability Accounting: integrating accountability and stakeholder heterogeneity. *Sustainability*, 15(3), 2700. <https://doi.org/10.3390/su15032700>

